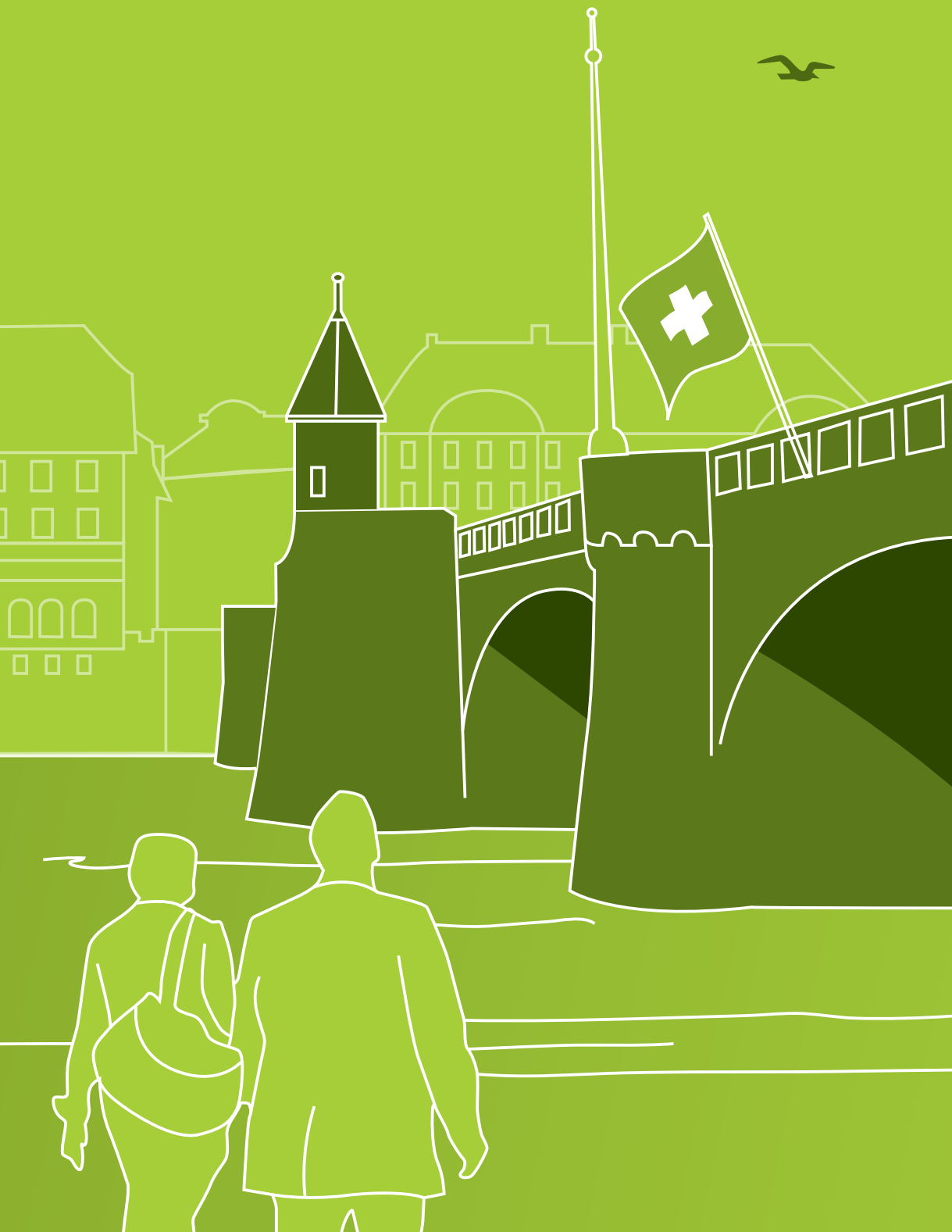


Rapport de gestion 2010



# À propos du groupe PAX

- 1876** La «Société d'assurance des Fonctionnaires et Employés fédéraux» entame son activité commerciale à Bâle au début de l'année. Elle naquit de la «Lebensversicherungs-Verein der Beamten und Angestellten des Postkreises St. Gallen», fondée en 1870, une mutuelle de capital-décès fonctionnant selon le principe de la répartition.
- 1891** En vue d'englober d'autres secteurs de fonctionnaires, les statuts sont adaptés sous la nouvelle raison sociale «Société suisse d'assurance sur la vie» (SSAV).
- 1923** Avec la SSAV, c'est un assureur vie lié à une tradition démocratique de coopérative qui entre alors en concurrence libre avec les sociétés existantes. L'ancienne assurance de fonctionnaires est devenue une société d'assurance accessible à toutes les couches de la population.
- 1926** Emménagement dans un immeuble acquis à l'Aeschenplatz. Le siège de la société se trouve toujours à cet endroit de nos jours.
- 1942** À compter du 1<sup>er</sup> janvier, les modifications des statuts entraînées par le nouveau droit des sociétés coopératives sont également à l'origine de la raison sociale «PAX, Société suisse d'assurance sur la vie», valable depuis ce moment-là.
- 1954** Révision totale des statuts: les sociétaires élisent leurs délégués par circonscriptions (cantons ou demi-cantons) en assemblées de district.
- 1957** Début de la vente et de la gestion de contrats d'assurances collectives.
- 1959** Fondation de la PAX SA de Placements. La dévaluation croissante de l'épargne assurance (nominale) résultant de l'inflation doit être partiellement compensée par une participation à la plus-value de valeurs réelles, notamment de placements dans de bons immeubles.
- 1978** Pour la première fois, le résultat inscrit au bilan dépasse 1 milliard de francs.
- 1985** L'assurance collective est organisée conformément aux dispositions de la «Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP)».
- 1988/1989** La préservation de l'autonomie constitue la base de la stratégie d'entreprise: «L'idéal de la génération fondatrice d'une société coopérative vivante et prospère caractérisée par un comportement éthique fondé et tout autant que par de l'habileté en affaires, représente à la fois une motivation et un devoir pour nous.» et «L'être humain et son besoin croissant d'une qualité de vie meilleure sont au centre de notre activité commerciale en notre qualité d'assureur de personnes autonome qui se concentre sur le marché suisse.»
- 1994** La PAX est l'une des premières sociétés d'assurance de Suisse à se lancer dans la vente de produits d'assurance vie liés à des fonds.
- 1995** L'ancienne société coopérative est transformée en un holding sous la nouvelle raison sociale «PAX Holding (société coopérative)», le portefeuille d'assurance étant simultanément transféré à la «PAX, Société suisse d'assurance sur la vie» qui prend dès lors la forme d'une société anonyme.
- 1997** Inauguration du nouvel immeuble à l'Aeschenplatz à la conception architecturale symbolique et installation dans celui-ci.
- 1999** La PAX confirme son attitude conséquente et se démarque de ses concurrents: «En tant que société coopérative, nous n'évoluons pas dans un champ de tensions entre les preneurs d'assurance et les actionnaires; nous sommes uniquement responsables vis-à-vis des sociétaires, ceux-ci étant en même temps nos clients...»
- 2009** La PAX remanie sa stratégie de vente et se positionne comme «la solution alternative intelligente» par rapport aux grands concurrents. Elle se considère comme une PME et tient à une direction d'entreprise durable, coopérative et équitable.
- 2010** Le service externe de la PAX est conduit à l'autonomie conformément à la nouvelle stratégie de distribution. Les partenaires de vente de la PAX sont des entrepreneurs indépendants avec une grande liberté de décision.

# Sommaire

## 1<sup>re</sup> partie

À propos du groupe PAX	2
Sommaire	3
Éditorial	5
Vue d'ensemble	8
Évolution historique	9
Stratégie d'entreprise	10
Conseil d'administration	12
Comité directorial	18
Structure du groupe	20
Structure de la direction	21
Assemblée des délégués	22
Gestion et contrôle d'entreprise	26
Dans le point de mire	36
Évolution des affaires 2010	40

## 2<sup>e</sup> partie

Rapport financier	49
Rapport de l'organe de révision concernant les comptes du konzern	81
PAX Holding (société coopérative)	82
Rapport de l'organe de révision concernant les comptes annuels du PAX Holding (société coopérative)	87
Glossaire	88

## Informations complémentaires

Lieux d'implantation des partenaires de la PAX par région	90
---	----

Hall d'entrée PAX, Goûter à l'ombre du mur (Teresa Hubbard et Alexander Birchler)



## Bon pied, bon œil



**ROLAND GEISSMANN**

**PAUL SCHNEIDER**

### **Chères lectrices, chers lecteurs,**

Nous sommes heureux de vous présenter notre rapport de gestion pour l'année 2010. Nous avons de nombreux projets pour l'année écoulée. Il nous fallait lancer la restructuration de nos canaux de distribution, réaménager notre service interne et introduire des moyens modernes de gestion de l'entreprise. À posteriori, nous pouvons dire que nous avons réalisé bon nombre de ces projets. C'est ainsi que nous disposons aujourd'hui, après un certain travail de mise en place, d'un réseau national de partenaires de vente autonomes qui, en tant qu'entrepreneurs agissant sous leur propre responsabilité, fournissent d'ores et déjà de remarquables prestations. Qui plus est, nous avons adapté les structures de notre service interne aux nouvelles exigences résultant de ces partenariats de vente et avons, pour finir, renforcé nos compétences de conduite en introduisant une gestion d'entreprise basée sur le tableau de bord prospectif (balanced score card) très généralement reconnu.

Le niveau historiquement bas des intérêts a représenté pour nous le grand défi de l'année 2010. Celui-ci n'a guère contribué à rendre les produits classiques d'assurance vie constituant des capitaux plus attractifs. Les clients ont ainsi fait preuve d'une certaine réserve également dans l'achat de produits d'assurance classiques. Nous sommes d'autant plus satisfaits que nos partenaires de vente aient malgré cela été en mesure d'augmenter sensiblement la production

par rapport à l'année précédente. Notre PAX SA de Placements, deuxième pilier d'importance du groupe PAX, ayant elle aussi fourni un résultat attrayant, nous pouvons présenter un résultat solide du groupe aussi bien du point de vue financier qu'au niveau production. Malgré des revenus plus faibles comparés à l'année précédente, les placements de capitaux ont, eux aussi, apporté leur contribution au résultat total. Tout compte fait, nous sommes satisfaits de ce que nous avons atteint. Nous avons bon pied, bon œil malgré une période peu propice.

Une autre tâche de taille a été de satisfaire aux exigences de la surveillance. Les contraintes, somme toute justifiées, imposées aux assureurs vie pour protéger les assurés sont particulièrement exigeantes et portent sur des questions de gouvernement d'entreprise, de qualité de la gestion opérationnelle des affaires, d'autofinancement et de très nombreux autres domaines encore. L'atteinte des chiffres-clés de solvabilité définis sur la base de la valeur du marché devient de plus en plus importante. Nous sommes fiers, en tant que société de plus petite envergure, d'être bien lancés dans le domaine des différentes mesures de solvabilité (solvabilité I 249%, solvabilité II/Swiss Solvency Test «dans le vert»). Nous mettrons tout en œuvre, également à l'avenir, pour remplir toutes les autres exigences prudentielles à tout moment et sans aucune restriction.

«Fit for future», voici la devise pour la nouvelle orientation du service interne. Une base appro-

priée, garantissant des prestations de service de haut niveau, est nécessaire à de nouvelles structures de distribution. Pour mieux mesurer et évaluer l'effet des changements amorcés, nous avons défini et mis en place de nouveaux concepts de gestion de l'entreprise et des ressources humaines. En nous aidant du tableau de bord prospectif, nous avons unifié des domaines tels que planification stratégique, gestion des ressources humaines et pilotage des mesures prévues dans tous les domaines. Ces concepts prendront effet en 2011 et nous permettront d'axer encore mieux l'entreprise sur ces objectifs: bénéfice pour le client et succès de l'entreprise.

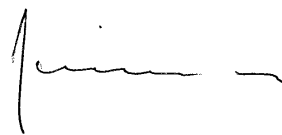
Les affaires immobilières, menées dans le cadre d'une participation financière majoritaire et deuxième pilier fondamental de notre groupe, sont également en forme pour affronter l'avenir. Les quatre champs d'activité immeubles en biens propres et en réalisation, gestion des biens-fonds et financements assurés par un gage immobilier contribuent au résultat solide de la PAX SA de Placements. Il a ainsi été possible, en 2010 aussi, de maintenir la croissance et d'augmenter le bénéfice net consolidé de 11.7%. En nous appuyant sur la séparation de la gestion initiée, nous mettrons tout en œuvre pour positionner encore mieux la PAX SA de Placements comme une valeur autonome au sein du groupe PAX.

Afin de tenir compte de la dynamique plus forte et des exigences accrues des marchés, nous avons partiellement modifié et complété le comité directorial au cours de l'année écoulée. Martha Scheiber, qui nous a rejoints depuis peu, a repris de Paul Schneider la direction et la responsabilité de l'asset management de la PAX Vie. Nous avons également pris des dispositions en vue du changement prévu à la présidence. Roland Geissmann a fait savoir que, après trois ans de présidence au conseil d'administration, il ne se représenterait pas pour un nouveau mandat au printemps 2011. Le conseil d'administra-


tion propose l'actuel CEO, Paul Schneider, comme successeur. La remise directe du témoin nous permettra de maintenir tel quel le cap stratégique poursuivi avec succès.

Comment la PAX envisage-t-elle l'avenir? Notre maxime suprême est de préserver la sécurité des garanties accordées, mais également d'entretenir des rapports d'égal à égal avec les clients, les partenaires de vente et les collaborateurs. Nous soutenons nos partenaires de vente par conviction, qu'il s'agisse là de courtiers ou d'agences partenaires de la PAX autonomes. C'est avec eux que nous voulons convaincre notre clientèle au moyen de produits à structure simple et compréhensible proposés à des prix adaptés. Nous restons concentrés sur les activités dans nos domaines de compétences premières que sont l'assurance vie et l'immobilier dans lesquels nous disposons de connaissances approfondies.

Nous n'avons pas bon pied, bon œil par nos seuls propres moyens. C'est pourquoi nous concluons par un grand merci à nos clients pour leur fidélité, aux partenaires de vente pour la confiance témoignée à notre entreprise et à tous nos collaborateurs pour leur travail au cours de l'année écoulée. C'est à eux que nous devons réellement la réussite de l'exercice 2010 du groupe PAX.



Roland Geissmann  
Président du conseil d'administration



Paul Schneider  
Président du comité directorial



# Vue d'ensemble

## Groupe PAX

### Établissement des comptes selon Swiss GAAP RPC

	2010	2009	Changement
<b>Nombre de collaborateurs</b>	284	341	-16.7%
<b>Résultat après impôts en millions de CHF</b>	59	57	3.7%
<b>Capital propre consolidé en millions de CHF</b>	380	342	11.1%
<b>Taux de rendement du capital propre (ROE)</b>	16.5%	18.4%	-10.5%

### Sociétés du groupe

#### PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA

	2010	2009	Changement
<b>Primes en millions de CHF</b>			
Primes brutes	697	700	-0.5%
Primes assurance individuelle	285	293	-2.7%
Primes assurance collective	411	406	1.1%
<b>Prestations d'assurance versées (y compris excédents) en millions de CHF</b>	-701	-767	-8.5%
<b>Résultat avant impôts en millions de CHF</b>	59	58	0.5%
<b>Réserves en millions de CHF</b>			
Réserves actuarielles	6 056	6 012	0.7%
– dont pour le compte propre	5 074	5 059	0.3%
– dont pour le compte et au risque de tiers	965	951	1.5%
Réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	172	184	-6.6%
<b>Placements de capitaux en millions de CHF</b>	6 440	6 651	-3.2%
<b>Degré de couverture selon solvabilité I</b>	249	261	-4.6%

#### PAX SA de Placements et autres activités commerciales

	2010	2009	Changement
<b>Chiffres d'affaires en millions de CHF</b>			
Bénéfice brut comptabilité immobilière	5	6	-14.4%
Produit net prestations de service	9	10	-11.0%
Résultat provenant des immeubles en réalisation	24	22	11.0%
Immeubles en biens propres	114	129	-11.6%
Immeubles en réalisation	284	270	5.2%
Part de capitaux propres	43.3%	37.4%	15.8%
<b>Résultat avant impôts en millions de CHF</b>	30	27	19.0%
<b>Chiffres clés concernant les actions PAX SA de Placements</b>			
Cours à la fin de l'année en CHF	875	800	9.4%
Ratio P/E	6.4	6.6	
Nombre d'actions	180 000	180 000	0.0%
Capitalisation boursière en millions de CHF	158	144	9.4%

# Évolution historique

## Groupe PAX

	2010	2005 <sup>*)</sup>	2000 <sup>*)</sup>	1995 <sup>*)</sup>
<b>Nombre de collaborateurs</b>	284	384	498	542
<b>Résultat après impôts en millions de CHF</b>	59	22	5	3
<b>Capital propre consolidé en millions de CHF</b>	380	109	53	38
<b>Taux de rendement du capital propre (ROE)</b>	16.5%	31.1%	10.4%	7.0%

## Sociétés du groupe

### PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA

	2010	2005 <sup>*)</sup>	2000 <sup>*)</sup>	1995 <sup>*)</sup>
<b>Primes en millions de CHF</b>				
Primes brutes	697	871	758	709
Primes assurance individuelle	285	356	459	410
Primes assurance collective	411	512	255	227
<b>Prestations d'assurance versées (y compris excédents) en millions de CHF</b>	-701	-895	-565	-384
<b>Résultat avant impôts en millions de CHF</b>	59	26	9	5
<b>Réserves en millions de CHF</b>				
Réserves actuarielles	6 056	5 806	4 847	3 676
– dont pour le compte propre	5 074	4 868	4 356	3 669
– dont pour le compte et au risque de tiers	965	938	491	7
Réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	172	70	77	114
<b>Placements de capitaux en millions de CHF</b>	6 440	6 261	5 262	3 951
<b>Degré de couverture selon solvabilité I</b>	249	243	165	192

<sup>\*)</sup> indications selon CO

### PAX SA de Placements et autres activités commerciales

	2010	2005	2000	1995
<b>Chiffres d'affaires en millions de CHF</b>				
Bénéfice brut comptabilité immobilière	5	4	4	2
Produit net prestations de service	9	6	0	0
Résultat provenant des immeubles en réalisation	24	5	3	0
Immeubles en biens propres	114	93	130	51
Immeubles en réalisation	284	126	40	0
Part de capitaux propres	43.3%	42.9%	52.0%	40.3%
<b>Résultat avant impôts en millions de CHF</b>	30	11	8	2

### Chiffres clés concernant les actions PAX SA de Placements

Cours à la fin de l'année en CHF	875	750	390	281
Ratio P/E	6.4	11.9	12.9	44.5
Nombre d'actions	180 000	180 000	180 000	180 000
Capitalisation boursière en millions de CHF	158	135	70	51

# Stratégie d'entreprise

## **PAX Holding (société coopérative)**

**Le PAX Holding veut préserver son autonomie en tant que groupe suisse de prestations financières et d'assurance couronné de succès.**

Le PAX Holding s'appuie sur deux piliers solides. Il s'agit là de la PAX Vie, active sur le marché suisse de l'assurance vie, et de la PAX SA de Placements, qui constitue de son côté un groupe d'entreprises et opère sur le marché suisse de l'immobilier. Le PAX Holding est un holding financier. Il n'exerce aucune activité commerciale opérationnelle propre. Le PAX Holding se considère comme PME dans le paysage suisse des entreprises. Il est organisé sous forme coopérative et tient à une activité commerciale équitable et durable de la part de ses deux filiales. Le mot d'ordre premier de la gestion d'entreprise est la création de plus-value dans une optique de croissance dont profitent nos clients et nos collaborateurs.

**PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA En tant qu'entreprise de plus petite envergure, la PAX Vie veut être la solution alternative intelligente par rapport aux grands.**

Depuis le début, la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA se concentre sur ses compétences premières dans les domaines de l'assurance individuelle et collective. Dans l'assurance individuelle, elle propose des produits de prévoyance classiques. Elle a également été l'une des premières sociétés d'assurance, en 1994, à intégrer à son offre des polices d'assurance vie liées à des fonds, produits qu'elle vend depuis lors avec succès. Dans l'assurance collective, la PAX se concentre sur le secteur de la prévoyance professionnelle où elle propose d'ailleurs des solutions d'assurance complète depuis 1957 déjà, donc bien avant l'introduction de la LPP. Nous maintiendrons et développerons ces compétences pre-

mières traditionnelles également à l'avenir, ce qui n'empêchera pas le conseil d'administration et le comité directorial d'examiner régulièrement de nouvelles orientations et stratégies.

Dans la vente, la PAX se concentre sur les courtiers et les structures apparentées aux courtiers dont font également partie les agences partenaires autonomes de la PAX. Il s'agit là d'entreprises indépendantes qui, dans le domaine de l'assurance vie, distribuent exclusivement des produits de la PAX, mais sont libres de leurs choix dans les autres domaines commerciaux. Une uniformisation des processus de travail permettant un traitement efficace et peu onéreux des cas isolés, tout en assurant la meilleure qualité, est essentielle pour les clients et les partenaires. La nouvelle structuration et l'uniformisation des processus d'encadrement des partenaires de vente permet de maîtriser les frais, ce qui en fin de compte profite au client. Un lien fort au niveau émotionnel peut toutefois être maintenu, notamment avec les agences partenaires PAX dont nous sommes proches, grâce à des services de choix proposés par le siège social qui ne sont pas à la disposition de tout le monde. Ainsi, ces entrepreneurs profitent-ils de services spécifiques tels que soutien de vente exclusif et services informatiques fournis par le back-office. Qui plus est, la PAX propose son soutien pour la mise en œuvre et met également d'autres services spécifiques à disposition. Les succès de production au cours de ce premier exercice appliquant ce modèle d'un nouveau genre indiquent qu'il s'agit d'un concept percutant qui doit être maintenu de façon conséquente.

Par des stratégies partielles dans des domaines tels que, par exemple, efficacité opérationnelle, placements, gestion des risques ou gestion du personnel (cf. également «Dans le point de

## Vision PAX Vie

### **PAX** – la solution alternative intelligente

Depuis 1876, nous sommes l'assureur vie organisé comme société coopérative en Suisse. En tant que propriétaires, nos clients participent directement à notre réussite.

Nous réfléchissons et agissons avec nos partenaires de vente dans l'intérêt de nos clients.

Nous continuons notre développement en tant que promoteur de fonds.

Nous proposons des services et des produits de grande qualité et orientés clients et protégeons ainsi à long terme les intérêts de prévoyance de nos clients.

mire»), dérivées de la stratégie d'entreprise, le comité directeur met en œuvre les exigences du conseil d'administration en matière de gestion d'entreprise pour obtenir ainsi une orientation consistante et efficace de la direction des collaborateurs et des investissements sur les objectifs d'entreprise communs.

Des stratégies nouvelles et prometteuses doivent toutefois toujours être examinées quant à leur efficacité. Pour ce faire, le conseil d'administration et le comité directeur ont décidé d'utiliser un modèle établi dans le domaine de l'organisation, la méthode «Balanced Scorecard - BSC» ou tableau de bord prospectif (TBP). En partant d'une stratégie essentiellement basée sur la stakeholder-value (clients, collaborateurs, fournisseurs, secteur public), on détermine des facteurs de réussite critiques à partir desquels on établit un système de chiffres-clés à l'aide d'indicateurs clés de performance. Ces mesures représentent le degré d'atteinte des objectifs stratégiques. Dans un processus continu, nous examinons les objectifs et l'atteinte de ceux-ci et les maîtrisons grâce à des mesures correctives. La carte stratégique établie dans le cadre du TBP nous sert à visualiser les principes directeurs à moyen terme visant à mettre en œuvre la stratégie et comme outil de conduite pour orienter l'organisation selon les objectifs stratégiques en tenant compte des différentes perspectives finances, clients, processus et collaborateurs. Contrairement aux chartes d'entreprise et autres formulations floues, le TBP tente de rendre l'atteinte d'objectifs mesurable et faisable grâce à la formalisation de mesures, raison pour laquelle nous avons opté pour cette solution. Grâce à la méthode TBP, nous comptons attirer l'attention traditionnelle, marquée par les aspects financiers, du regard des entreprises sur les composantes

importantes et obtenir ainsi un aperçu équilibré (balanced).

Grâce au choix et à la mise en place de stratégies novatrices et prometteuses dans les domaines les plus variés de la gestion d'entreprise combinés à des outils de direction modernes ayant fait leurs preuves, la PAX Vie sera, également à l'avenir, la solution alternative intelligente par rapport aux grands. Elle ne pourra certes pas proposer tout pour tout le monde, mais elle prendra une position particulière pour ses clients et ses partenaires !

### **PAX SA de Placements**

**La PAX SA de Placements poursuit une stratégie de croissance profitable et veut continuer à générer une performance attractive pour ses actionnaires.**

La PAX SA de Placements exerce son activité sur le marché immobilier suisse. Lorsqu'elle choisit ses immeubles, elle veille à leur répartition géographique. D'une part, elle construit des immeubles d'habitation destinés à la vente, qu'il s'agisse de propriété par étages ou d'immeuble de rapport et détient, d'autre part, un portefeuille de biens-fonds propres. Cela permet de répartir le risque sur plusieurs piliers. La PAX SA de Placements est cotée en bourse SIX Swiss Exchange. La composition personnelle du conseil d'administration est, à une personne près, différente de celle du PAX Holding. La PAX SA de Placements définit sa stratégie de façon indépendante. Le groupe PAX prévoit de détenir également à l'avenir une participation majoritaire à la PAX SA de Placements.

## Conseil d'administration

de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA ainsi que du PAX Holding (société coopérative)



### **ROLAND GEISSMANN**

Économiste d'entreprises  
diplômé FH, expert économiste  
diplômé

Président du conseil  
d'administration

Né en 1948, de nationalité suisse

Roland Geissmann a étudié l'économie d'entreprises à la Fachhochschule (HES) bei-der Basel et a fait des études complémentaires aboutissant au diplôme d'expert éco-nomiste. Il a exercé différentes activités auprès d'une banque et d'une société de gestion d'actifs ainsi qu'auprès d'une grande société fiduciaire et de révision, entre autres, dans le secteur de l'assurance avant de rejoindre la Patria (actuelle Helvetia) en 1983 où il était en charge, jusqu'à la mi-2007, des tâches les plus diverses au niveau directorial. Pendant plus de 20 ans, il a exercé les fonctions de CFO et vice-président de la Helvetia Assurances cotée en bourse. De plus, il était responsable des transports en France ainsi que des opérations de réassurance dans le monde entier. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, il est membre des conseils d'administration de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du PAX Holding (société coopérative) et leur président depuis mai 2008.

En plus de ces mandats, Roland Geissmann travaille en tant que conseiller d'entre-prises indépendant.



### **REGULA PFISTER-ESSLINGER**

Dr. oec. entrepreneuse  
Vice-présidente du conseil  
d'administration

Née en 1948, de nationalité suisse

Regula Pfister est membre des conseils d'administration de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du PAX Holding (société coopérative) depuis 1989. Cette titulaire d'un doctorat en économie est en outre présidente du comité directorial des ZFV-Unternehmungen et copropriétaire de la Pfister Kugler und Partner GmbH. Par le passé, elle a été partenaire au sein de l'apr AG für Public Relations et a été active en tant que collaboratrice dans les domaines économique et publicitaire auprès de différentes entreprises.

Regula Pfister est, entre autres, présidente du conseil d'administration des Genos-senschaft ZFV-Unternehmungen et vice-présidente du Hinderer Holding AG ainsi que membre du conseil d'administration de la GMZ Genossenschaft Migros Zürich. Elle est en outre membre du conseil d'administration de deux entreprises non cotées en bourse et s'engage comme présidente ou vice-présidente dans diverses institutions culturelles et sociales de la région zurichoise.

**FELIX  
BÄRLOCHER**

Ingénieur diplômé ETH/SIA

Membre du conseil  
d'administration

Né en 1948, de nationalité suisse

Felix Bärlocher est membre des conseils d'administration de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du PAX Holding (société coopérative) depuis 1992. Cet ingénieur civil diplômé ETH/SIA est, depuis 1975, copropriétaire et vice-président du conseil d'administration de l'entreprise de construction Bärlocher AG à St-Gall. Avant cela, il a travaillé comme ingénieur chargé des ponts pour le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

Felix Bärlocher est membre des conseils d'administration des filiales de la PAX SA de Placements et il est président de l'Immotest SA de constructions et de gérance. Il est en outre membre d'une entreprise, non cotée en bourse, dans le domaine immobilier et chef des constructions de la Wildparkgesellschaft Peter und Paul.

**BRIGITTA M.  
GADIANT**

lic. iur./LL.M., copropriétaire d'un  
bureau traitant des questions  
juridiques et d'organisation

Conseillère nationale

Membre du conseil  
d'administration

Née en 1960, de nationalité suisse

Brigitta M. Gadiant est membre des conseils d'administration de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du PAX Holding (société coopérative) depuis 1995. Cette juriste, titulaire d'un diplôme d'études postgrades en droit économique international, est copropriétaire d'un bureau pour les questions de droit, d'organisation et de stratégie et elle est membre du Conseil national (PBD, GR). Brigitta M. Gadiant est présidente du conseil de fondation Village d'enfants Pestalozzi, de la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (comité cantonal GR), du Förderverein lbW, Institut für berufliche Weiterbildung (Coire), ainsi que membre du conseil de fondation ou de la direction de différentes institutions d'utilité publique. Brigitta M. Gadiant est également membre du conseil d'administration d'une entreprise non cotée en bourse qui travaille dans le secteur de la métallurgie.



**CHRISTIANE  
JOST**

Dr. oec. publ., économiste  
diplômée, professeur  
en sciences économiques de  
l'assurance de la Hochschule  
RheinMain, Wiesbaden,  
Rüsselsheim, Geisenheim  
Membre du conseil  
d'administration  
Née en 1962, de nationalité  
allemande

Christiane Jost est membre des conseils d'administration de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du PAX Holding (société coopérative) depuis 2008.

Après ses études en sciences économiques ainsi qu'en mathématique, Christiane Jost a travaillé comme assistante du comité directeur d'une société fiduciaire allemande dans le domaine de l'assurance ainsi que, plus tard, dans le secteur de la stratégie de portefeuille et de la gestion du risque auprès de la Patria (actuelle Helvetia). Pendant son activité auprès de la Patria, elle a soutenu sa thèse de doctorat à l'Université Ludwig-Maximilian de Munich. Avant d'entamer, en 2001, son activité de professeur en sciences économiques de l'assurance à la Hochschule RheinMain, elle a travaillé comme conseillère d'entreprises indépendante pour des assurances et des caisses de pension. Jusqu'en 2008, elle a été vice-doyenne à la Wiesbaden Business School.



**CHRISTOPH  
STUTZ**

Dr. iur.  
Membre du conseil d'administration  
Né en 1947, de nationalité suisse

Christoph Stutz est membre des conseils d'administration de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du PAX Holding (société coopérative) depuis 2001. Ce juriste titulaire d'un doctorat est entrepreneur indépendant et propriétaire d'une entreprise de gestion de projets. Auparavant, il a exercé la fonction de conseiller d'Etat du Canton de Bâle-Ville.

Christoph Stutz est président du conseil d'administration de la Parkhaus Badischer Bahnhof AG, de l'I.B.O. Development AG, de la Wasserhaus AG, de la Im Wasen AG, de l'ISAG Infrastruktur und Service AG, de la Gasverbund Mittelland AG et des filiales, de la Schachenmann & Co. AG, de la Preiswerk + Esser AG, de la K. Schweizer AG, de la ZIAG Ziegelhof Immobilien AG ainsi que de la société Gesellschaft zum Rebhaus AG. Il est en outre membre du conseil d'administration de différentes entreprises non cotées en bourse des secteurs des services et de la construction.



**RENZO  
ZENDRALLI**

Ingénieur du génie civil

Membre du conseil d'administration

Né en 1945, de nationalité suisse

Renzo Zentralli est membre des conseils d'administration de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du PAX Holding (société coopérative) depuis 1990. Cet ingénieur en bâtiment ETS est membre du conseil d'administration et directeur de l'Impresa Generale Antonini & Ghidossi SA, pour laquelle il travaille depuis 1970.



**JOSEF  
ANDRES**

Spécialiste en assurances avec  
brevet fédéral

Diplômé en économie d'assurance  
(DVA)

Membre du conseil d'administration

Né en 1953, de nationalité suisse

Josef Andres est membre des conseils d'administration de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du PAX Holding (société coopérative) depuis 2010. Par le passé, il a exercé auprès de différentes compagnies d'assurance suisses et a également dirigé sa propre entreprise de courtiers en assurance. Qui plus est, il a exercé la fonction de CEO/directeur général du Touring Club Suisse (TCS) et fut ensuite nommé au sein de la direction de l'Allgemeiner Deutscher Automobil-Club (ADAC). Il fut en outre président et membre de différents conseils d'administration et de surveillance en Suisse, en Allemagne et au Luxembourg.

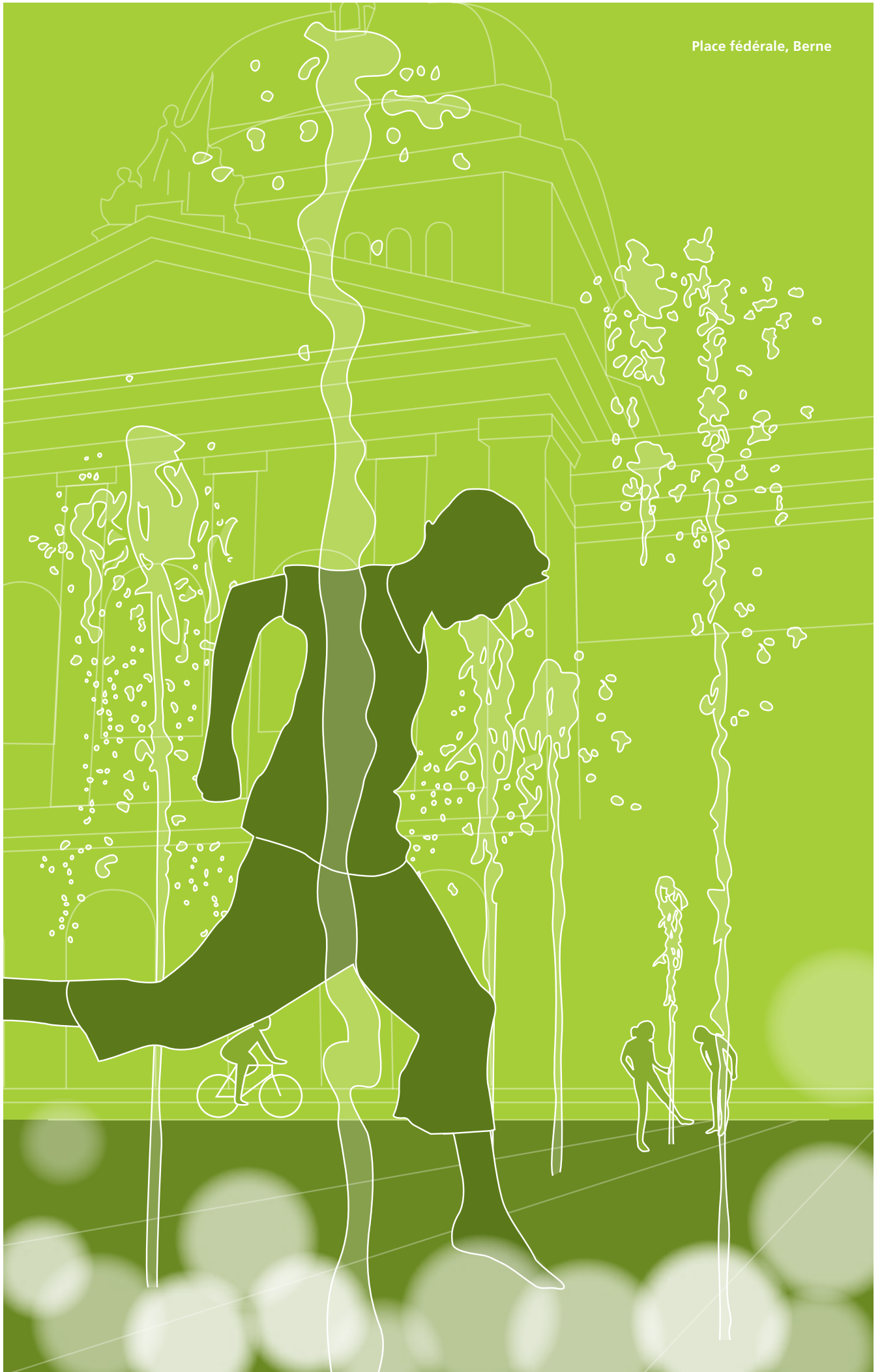
Josef Andres est copropriétaire et gérant de l'entreprise de conseils en stratégie et en entreprise Consenio GmbH et membre du conseil d'administration d'une société de courtiers en assurances travaillant au niveau national.

Membres du conseil d'administration de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA ainsi que du PAX Holding (société coopérative):

	Fonction	Au conseil d'administration depuis	Élu(e) jusqu'en	
<b>Roland Geissmann</b>	Président du conseil d'administration	2007	2011	
<b>Regula Pfister-Esslinger Dr. oec.</b>	Vice-présidente du conseil d'administration	1989	2011	Présidente de la commission du personnel
<b>Josef Andres</b>	Membre du conseil d'administration	2010	2011	
<b>Felix Bärlocher</b>	Membre du conseil d'administration	1992	2011	Membre de la commission financière et de révision
<b>Brigitta M. Gadiant</b>	Membre du conseil d'administration	1995	2011	
<b>Christiane Jost Prof. Dr. oec. publ.</b>	Membre du conseil d'administration	2008	2011	Membre de la commission financière et de révision
<b>Christoph Stutz Dr. iur.</b>	Membre du conseil d'administration	2001	2011	Président de la commission financière et de révision et membre de la commission du personnel
<b>Renzo Zandralli</b>	Membre du conseil d'administration	1990	2011	Membre de la commission du personnel
Andreas Kiry, lic. iur., avocat	Secrétaire du conseil d'administration			

Exception faite de Christiane Jost, Prof. Dr oec. publ., et Roland Geissmann, les membres du conseil d'administration se présenteront à la réélection lors de l'assemblée des délégués de 2011.

Présidents d'honneur	Depuis
<b>Pierre L. Van der Haegen, Dr. rer. pol.</b>	2001
<b>Gianfranco Balestra</b>	2008



## Comité directorial

de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA ainsi que du PAX Holding (société coopérative)



### PAUL SCHNEIDER

lic. oec. publ.

Président du comité directorial  
Direction générale et états-majors  
Né en 1955, de nationalité suisse

Après la licence en sciences économiques à l'Université de Zurich, Paul Schneider a débuté sa carrière professionnelle auprès de Credit Suisse (SKA, maintenant Credit Suisse) en 1979. Il y a d'abord travaillé dans le secteur des opérations de crédits et en tant que directeur des filiales de Credit Suisse à Frauenfeld avant que la région CS des Grisons ne lui soit confiée en 1992. En 1994, il fit son entrée dans le groupe PAX en tant que gérant de la PAX SA de Placements et de l'Immotest SA de constructions et de gérance. En 1995, il fut nommé vice-président du comité directorial de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA ainsi que du PAX Holding (société coopérative). Depuis 2004, il est responsable, en tant que président des comités directoriaux, de la gestion globale de l'entreprise et dirige l'état-major.

Paul Schneider est président des conseils d'administration des sociétés appartenant au Konzern, à savoir la PAX-Liegenschaften AG, Meggen, la PAX Immotrade AG, Sachseln, la PAX Wohnbauten AG, Sachseln, la PAX Invest AG, Bâle, la PAX Real Estate AG, Sarnen, la PAX Construct AG, Sarnen ainsi que délégué et vice-président du conseil d'administration de la PAX SA de Placements, Bâle. Il est membre du conseil d'administration de l'Immotest SA de constructions et de gérance, Bâle. Paul Schneider est en outre président du conseil d'administration de la Pego Immobilien AG, Sarnen, membre du conseil d'administration de la SPI Real Estate AG, Sarnen, de la Vinca Immobilien AG, Sarnen, de la Lorze AG, Baar, et de la Loba Holding AG, Baar.



### FRANÇOIS CARDINAUX

Diplômé de l'École supérieure de commerce Lausanne  
Membre du comité directorial  
Responsable du département assurances  
Né en 1957, de nationalité suisse

Ses études à l'École supérieure de commerce terminées, il entra dans l'assurance en 1981 en tant que collaborateur du service externe où il fit ses armes à différents postes. François Cardinaux a, entre autres, été le responsable du réseau des agences suisses dans un groupe d'assurance actif dans le secteur de l'assurance vie. Depuis 2005, François Cardinaux était responsable du secteur clients et vente en tant que directeur d'un important assureur maladie suisse. En mai 2009, il rejoignit la PAX où, il dirige le département assurances en tant que membre des comités directoriaux.



### MICHAEL JORDA

Actuaire diplômé

Membre du comité directorial

Responsable du département  
finances

Né en 1962, de nationalité suisse

Michael Jorda, actuaire diplômé, qui a suivi des perfectionnements lui ayant apporté les diplômes d'expert fédéral en assurances sociales et d'informaticien de gestion, a travaillé comme conseiller dans le domaine du 2<sup>e</sup> pilier dès 1988 avant de rejoindre la PAX en 1998 en tant que responsable d'un important projet dans le domaine de la gestion des portefeuilles. Depuis 2005, Michael Jorda est membre des comités directoriaux de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA ainsi que du PAX Holding (société coopérative) et depuis 2010 responsable du département finances.



### MARTHA SCHEIBER

Dr. oec. HSG / dipl. natw. ETH,

Membre du comité directorial

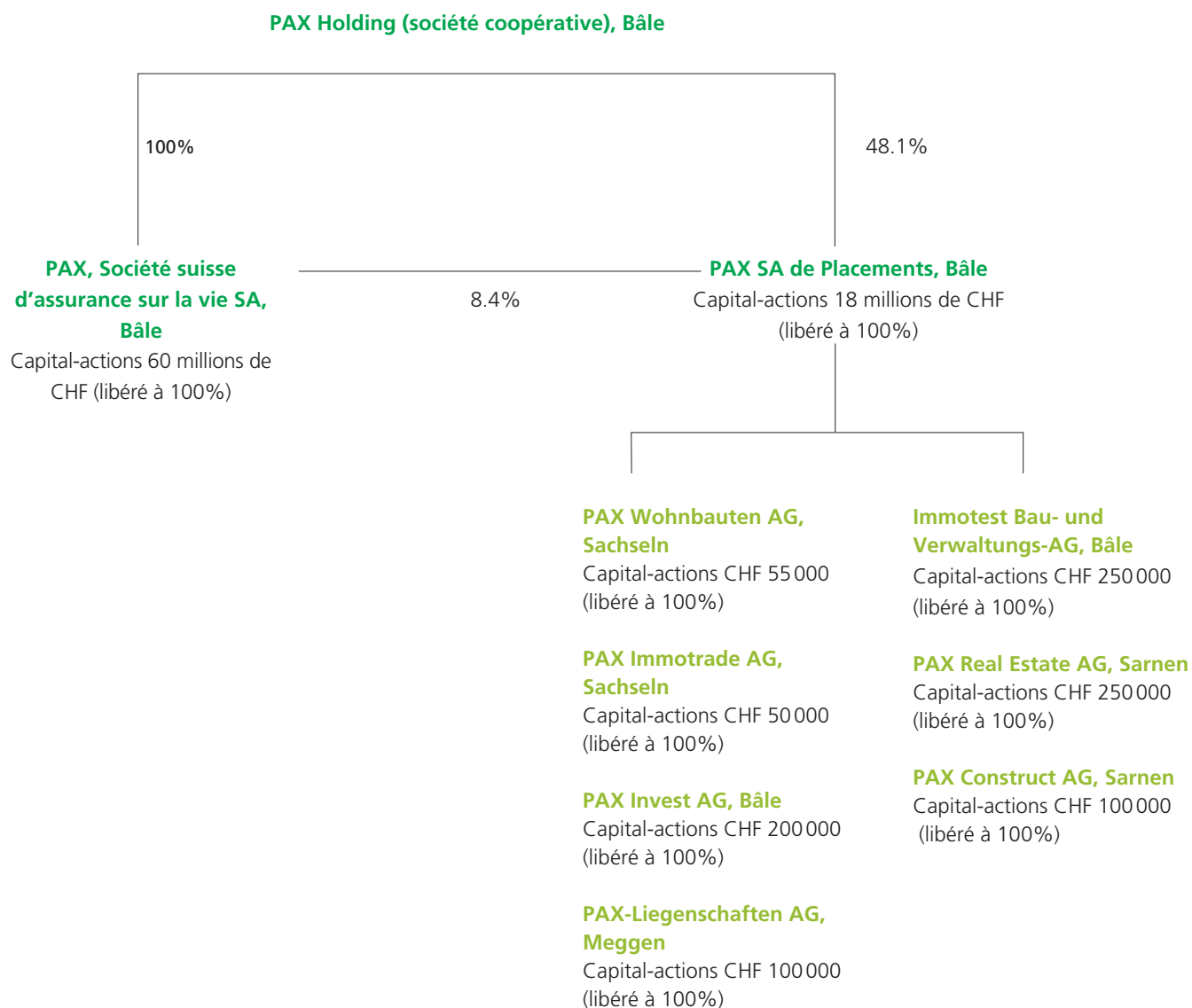
Responsable du département  
placements

Née en 1965, de nationalité suisse

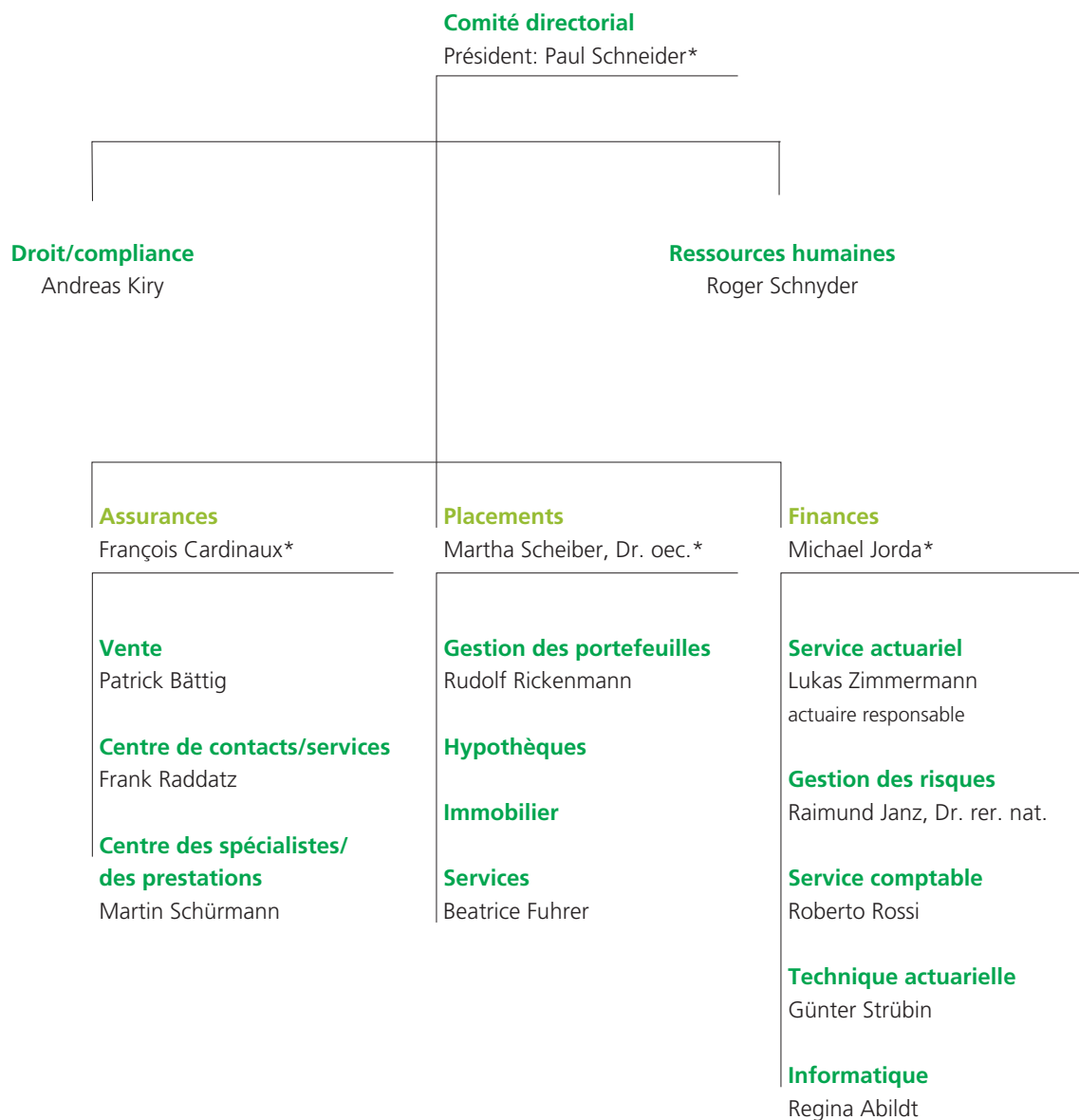
Martha Scheiber est docteur en économie politique et scientifique diplômée. Elle a travaillé, entre autres, à la Banque nationale suisse ainsi que dans deux grandes banques suisses, depuis 2006 en tant que gestionnaire des relations clients pour les clients institutionnels. Depuis le 15 février 2010, Martha Scheiber est membre des comités directoriaux de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie et du PAX Holding (société coopérative) et dirige le département placements.

	Fonction	Secteur	Membre du comité directorial depuis
<b>Paul Schneider</b>	Président du comité directorial CEO	Direction générale et états-majors (département placements jusqu'au 15 février 2010)	1995
<b>François Cardinaux</b>	Membre du comité directorial COO	Département assurances	2009
<b>Michael Jorda</b>	Membre du comité directorial CFO	Département finances	2005
<b>Martha Scheiber, Dr. oec. HSG</b>	Membre du comité directorial CIO	Département placements (depuis le 15 février 2010)	2010

# Structure du groupe au 31.12.2010



# Structure de direction au 31.12.2010



\*membres du comité directorial

# Assemblée des délégués 2007–2013

Les membres de l'assemblée des délégués cités ci-après ont été élus pour un mandat de six ans par la collectivité des sociétaires.

## Aargau

### Kurt Baumann

Spenglermeister,  
Sanitärinstallateur, Inh.  
Kurt Baumann AG, Kölliken

### Rolf Eicher

Unternehmer, Personal- und  
Unternehmensberatung,  
Ammerswil

### Hans Peter Fricker

dipl. Heilpädagoge,  
Kleinklassenlehrer, Muri

### Roland Grauwiler

Unternehmer, Aarau

### Patrick Lüscher

Informatiker, Seon

### Dominik Waser-Stalder

Flugkapitän, CEO  
Flight Ops AG, Seengen

## Appenzell Ausserrhoden

### Walter Graf

pens. Primarlehrer, Heiden

## Appenzell Innerrhoden

### Martin Breitenmoser

Drogist, Appenzell

## Basel-Landschaft

### Rudolf Achermann

pens. Amtsinstruktor Post,  
Birsfelden

### Friedrich Häring

Unternehmer, Füllinsdorf

### Anne-Lise Hugentobler

Dr. pharm., Medical Trainer,  
Allschwil

## Basel-Stadt

### Dominique Schmidt

Dr. med., Arzt, Riehen

### Markus Unternährer

Geschäftsführer Justin  
Unternährer AG, Basel

## Bern

### Hansruedi Ammann

dipl. Haustechnikingenieur,  
Geschäftsführer, Kirchberg

### Thierry Carrel

Prof. Dr. med., Klinikdirektor, Bern

### Hedy Etter

Geschäftsfrau/Hausfrau,  
Müntschemier

### Margareth Gaudens-Brand

Pens. Swisscom, Gemeinde-  
präsidentin, Schwadernau

### Urs Herzig

strategischer Einkäufer ETA SA,  
Lengnau

### Marianne Hofer

Notarin, Grundbuchverwalterin,  
Bern

### Doris Jenni

Bankangestellte, Meinisberg

### Jules Stadelmann

pens. Informatiker, Bolligen

### Marlies Stark

pens. Dienstchefin Swisscom,  
Schliern

### Christoph Zurbrügg

Dr. rer. pol., stv. Direktor EAV,  
Burgdorf

## Fribourg/Freiburg

### Jacques Bersier

responsable commercial,  
Swisscom Immeubles SA,  
Villars-sur-Glâne

### Hans Wolfgang Brachinger

Prof. Dr., Professor Forschungs-  
zentrum für Wirtschaftsstatistik,  
Fribourg

### Jacques Roulin

chef d'entreprise  
de J. Roulin SA, Bulle

## Genève

### Joël Chevallaz

avocat associé, Grand-Saconnex

### Claude Howald

directrice, Carouge

### Alain Lapicque

directeur Banque Julius Baer  
Genève, Petit-Lancy

## Glarus

### Massimo Di Caudo

Inhaber und Geschäftsführer  
Architekturbüro, Riedern

## Graubünden

### Walter Gilomen

Rosenzüchter, Malans

### Stefan Lechmann

Rechtsanwalt und Notar, Malans

### Walter Lutz

Sozial- und Krankenversicherungs-  
experte, Parpan

## Jura

### Vincent Cattin

avocat et notaire, Saignelégier

## Luzern

### Werner Brun

selbstständiger Treuhänder,  
Entlebuch

### Colette Bucher

Hausfrau, Bäuerin, Romoos

### Felix Renggli

Geschäftsführer, Hasle

### Heidi Zeindler

Geschäftsführerin,  
Brione s. Minusio

**Neuchâtel****Stève Gyger**

ingénieur en électronique,  
Neuchâtel

**Philippe Krebs**

ingénieur, EPFL, Hauterive

**Nidwalden****Peter Odermatt**

dipl. oec., Unternehmer,  
Ennetbürgen

**Obwalden****Hans Kathriner**

Inhaber/Geschäftsführer  
Elektro-Anlagen, Wilen (Sarnen)

**Schaffhausen****Ulrich Brunner**

Dachdeckermeister, VR WIR Bank,  
Neunkirch

**Schwyz****Martin Brügger**

Dr. med. vet., Tierarzt, Schwyz

**Rudolf Honegger**

dipl. Wirtschaftsprüfer,  
Geschäftsführer/VR-Präsident  
Honegger Treuhand AG, Wollerau

**Solothurn****Kurt Hafner**

Schreinermeister, Trimbach

**Urs Jäggi**

Masch. Ing. HTL, Wirtsch. Ing. STV,  
techn. Leiter, Härkingen

**Josef Strähl**

Meisterlandwirt, Biezwil

**Oswald von Arx**

dipl. Bauing. FH, Kappel

**St. Gallen****Andreas Bosshardt**

lic. oec. HSG, Geschäftsführer,  
Engelburg

**Stefan Breu**

Gruppenchef Stellv. KAPO SG,  
Rebstein

**Anita Hess**

Buchhalterin mit eidg.  
Fachausweis, St. Gallen

**Hans-Ulrich Knaus**

Poststellenleiter, Wildhaus

**Thurgau****Walter Fröhlich**

Bezirksrichter, Braunau

**Barbara Ingold-Gröble**

Software-Entwicklerin/Instruktorin,  
Frauenfeld

**Ticino****Carlo Borradori,**

avvocato, Locarno

**Gianluigi Della Santa**

avvocato, Bellinzona

**Luca Pissoglio**

Dr. med. pediatria FMH, Ascona

**Uri****Hanspeter Birchler**

eidg. dipl. Apotheker FPH,  
selbstständig, Erstfeld

**Valais/Wallis****Jean-Yves Perruchoud**

expert-comptable diplômé,  
Réchy-Chalais

**Philippe Rey**

contrôleur du trafic aérien, Sion

**François Vogel**

enseignant primaire, Chippis

**Herbert Volken**

Direktor Sport- und Feriencenter  
Fiesch, Fiesch

**Vaud****Claire-Lise Amoureux**

podologue indépendante,  
Lausanne

**Remo Boggio**

médecin, Corcelles-le-Jorat

**Jean-Claude Christen**

conseiller, préfet honoraire,  
Gland

**Claude Piubellini**

pharmacien diplômé, Pully

**Eric Voruz**

secrétaire syndical, Morges

**Zürich****Walter Bertschi**

Dr., Apotheker, Uitikon Waldegg

**Rolf Büchi**

Dr. med. vet., Tierarzt,  
Neftenbach

**Sylvain M. Dreifuss**

Dr. oec. publ. et lic. iur.,  
Rechtsanwalt, Zürich

**Kurt Hügli**

dipl. El.-Techniker HF,  
Energieberater NDS, Winterthur

**Jürg Kobert**

Berufsmilitärpilot, Volketswil

**Claus Möller**

dipl. Ing. FH, Winterthur

**Robert Siegrist**

Dr. iur., Rechtsanwalt,  
Adliswil

**Heinrich Wiesendanger**

Treuhänder, Forch

**Zug****Leo Anthenien**

Dr. med., Psychiater/  
Psychotherapeut, Zug

**Philippe Margraf**

Mitinhaber, Hagedorn

**Fürstentum Liechtenstein****Herbert Niedhardt**

selbstständiger Coiffeur, Schaan

Représentants des clients de l'assurance collective.  
Ces délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

**Aramis Andreazzi**

Presidente del Consiglio  
d'amministrazione  
c/o Consulca SA  
Bellinzona TI

**Jean-Daniel Berchten**

Directeur  
c/o ABA Géol SA  
Payerne VD

**Bernhard Bieri**

Geschäftsführer und Präsident  
des Verwaltungsrates  
c/o Bernhard Bieri  
Architekten AG  
Langenthal BE

**Nadia Bot**

Membre de comité de l'association  
c/o EMS Résidence  
«Les Châtaigniers»  
Veyrier GE

**Brigitte Breisacher**

Geschäftsleitung  
c/o Alpnach  
Norm-Schränkelemente AG  
Alpnach Dorf OW

**Stefan Bucher**

Geschäftsführer  
c/o Holzbau Bucher AG  
Kerns OW

**Jürg Fehr**

Inhaber  
c/o Fehr Druck AG  
Widnau SG

**Andreas Flükiger**

Gesellschafter und  
Geschäftsführer  
c/o Titanex gmbh  
Mönchaltord ZH

**Jules-Antoine Graber**

Geschäftsführer und Inhaber  
c/o FamTech AG  
Laupersdorf SO

**Stefan Hess**

Geschäftsführer  
c/o Abdichtungsbau Durrer GmbH  
Alpnach Dorf OW

**Nathan Kröni**

stellv. Geschäftsführer  
c/o Activa Treuhand +  
Consulting GmbH  
Widnau SG

**Astrid Kugler**

Geschäftsführerin und  
Projektverantwortliche  
Pfister Kugler und Partner GmbH,  
Mitinhaberin,  
Zürich ZH

**Robert Küchler**

Geschäftsführer  
c/o Spiller AG  
Kriens LU

**Madlen Rinderknecht**

Kauffrau Personalwesen  
c/o Rinderknecht AG  
Stans NW

**Enrico Romualdi**

Direttore  
c/o Tan S.A.  
Chiasso TI

**Lothar Scholz**

c/o REWE Touristik Destination  
Service AG  
Wollerau SZ

**Simeon Thöni**

Geschäftsführer  
c/o Elektromotorenwerk Brienz AG  
Brienz BE

**Giuseppe Vescovi**

Titolare  
c/o Pino Vescovi SA  
Biasca TI

**Patrick Vuille**

Directeur-administrateur  
c/o Trans-Continental SA  
Genève GE

**Hans-Peter Wüest**

CFO, geschäftsführender Partner  
c/o Songwon International AG  
Frauenfeld TG



# Gestion et contrôle d'entreprise

## 1 Introduction

Le PAX Holding en tant qu'entreprise non cotée en bourse n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663b<sup>bis</sup> du Code des obligations ni à celles de la bourse suisse SIX Swiss Exchange. Il adhère cependant volontairement au «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance». Il répond ainsi aux grandes exigences éthiques de ses parties prenantes également en ce qui concerne la gestion et le contrôle responsable et orienté sur les valeurs ainsi que l'établissement compréhensible et transparent de rapports. Le commentaire de nos principes de gouvernement d'entreprise suit la thématique de la directive susmentionnée. Si des informations recherchées figurent ailleurs dans le rapport de gestion ou dans d'autres documents, il est renvoyé à celles-ci. Les statuts, le règlement d'organisation et le code déontologique de la PAX sont publiés sur notre page Web [www.pax.ch](http://www.pax.ch).

La PAX SA de Placements avec siège à Bâle, cotée au marché annexe, à laquelle le PAX Holding participe à raison de plus de 50% est soumise aux prescriptions de publication de la SIX Swiss Exchange et s'acquitte de ses obligations dans son propre rapport.

## 2 Structure du groupe et propriétaires

Le PAX Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse et, en tant que société holding, détient la PAX Vie à 100% et, directement ou indirectement, à 56.5% la PAX SA de Placements. Les preneurs d'assurance de la PAX Vie en sont les propriétaires à condition qu'ils aient déclaré leur adhésion au moment de conclure un contrat d'assurance. La structure juridique du groupe, les lieux d'implantation des sociétés de participation et des informations sup-

plémentaires concernant le périmètre de consolidation peuvent être consultés à la page 20. La PAX SA de Placements, cotée en Bourse, constitue un sous-groupe autonome auquel le PAX Holding participe financièrement, mais qui opère selon sa propre stratégie et sa propre organisation.

## 3 Structure du capital

Le PAX Holding ne détient ni capital sous forme de parts sociales, ni capital de dotation. Il dispose d'un capital propre au bilan de CHF 66 millions à la fin 2010 constitué à partir de bénéfices accumulés.

## 4 Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du PAX Holding. Environ 150 000 personnes physiques et morales sont, en raison de la conclusion d'un contrat d'assurance avec la PAX Vie, membres (sociétaires) du PAX Holding. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire ni aucune autre obligation financière pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués composée de 100 délégués qui doivent être sociétaires. 80 délégués sont élus par les sociétaires au suffrage direct. Les 20 autres représentent les clients de l'assurance collective de la PAX Vie et sont cooptés par les 80 délégués élus directement. La durée du mandat des délégués est de six ans. Ils peuvent être réélus. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe PAX ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe PAX en tant qu'employés ou organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat le jour précédant l'assemblée ordinaire

des délégués, ou lorsque l'appartenance en tant que sociétaire s'éteint. Les candidats non élus sont considérés comme candidats suppléants en fonction des voix recueillies. La composition actuelle de l'assemblée des délégués figure aux pages 22 à 24.

## 5 Conseil d'administration

### 5.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du PAX Holding se compose de 8 membres qui doivent être sociétaires. Les personnes qui le composent sont les mêmes que celles qui siègent au conseil d'administration de sa filiale à 100%, la PAX Vie.

Le conseil d'administration doit se composer de personnes dont l'expérience et les connaissances proviennent d'horizons différents. Elles doivent en outre disposer des capacités nécessaires qui permettent de garantir qu'elles seront aptes à se faire leur propre opinion dans un dialogue avec le comité directorial. Il est important, aux yeux du conseil d'administration, que ses membres soient des personnalités intègres et disposent de solides connaissances financières, professionnelles et spécifiques à la branche, qu'ils aient de l'expérience en matière de gestion stratégique et opérationnelle, qu'ils aient l'esprit visionnaire et des compétences sociales et qu'ils disposent du temps nécessaire pour exercer leur mandat de membre du conseil d'administration avec efficacité et circonspection.

Le conseil d'administration examine périodiquement dans son ensemble la mise en application des exigences citées ainsi que la qualité de ses prestations afin de pouvoir procéder, si besoin est, à des optimisations supplémentaires.

Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du conseil d'administration peuvent être consultés aux pages 12 à 16.

### 5.2 Liens particuliers et participations réciproques

Tous les ans, les liens particuliers et les rapports commerciaux entre les différents membres du conseil d'administration et les membres du comité directorial, d'une part, et le groupe PAX, d'autre part, sont examinés et approuvés par l'ensemble du conseil d'administration quant à leur conformité avec les usages. D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe PAX sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants et doivent être communiqués au président. Il n'existe aucune participation réciproque.

La prise en charge de mandats auprès de tierces entreprises doit être autorisée par la présidente de la commission du personnel.

### 5.3 Élection et durée du mandat

À la demande du conseil d'administration, l'assemblée des délégués du 24 avril 2010 a décidé d'une adaptation des statuts. Sur la base de cette modification des statuts, la durée du mandat pour les membres du conseil d'administration porte nouvellement sur un an au lieu de trois ans. L'assemblée des délégués a également décidé d'une adaptation des entraves à l'éligibilité pour le conseil d'administration. Selon cette adaptation, ne peut être élue dans le conseil d'administration une personne appartenant en tant qu'employé, organe ou sous une autre forme à une entreprise exerçant une activité d'assureur vie en Suisse.

Les membres du conseil d'administration sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat. Leur mandat prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président, qui est élu par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même. Il nomme la vice-présidente ou le vice-président, les présidents et les membres des deux commissions ainsi que le secrétaire du conseil d'administration.

#### **5.4 Attribution des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial**

##### **5.4.1 Tâche, compétence et responsabilité**

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut remettre la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou commissions ou de membres déterminés (art. 19 des statuts).

Les obligations principales du conseil d'administration conformément au Code des obligations et aux statuts sont les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

- la direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires;
- la détermination des bases de l'organisation;
- l'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne;
- la nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et sa suppléance sont confiées;

- la direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives;
- l'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation des affaires de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions;
- l'approbation d'opérations juridiques importantes.

Les fonctions et répartitions des tâches prévues par le conseil d'administration apparaissent en outre dans la présentation figurant à la page 16.

Le conseil d'administration prend des décisions pour la société dans tous les cas qui ne sont pas, aux termes des statuts ou de la loi, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la totalité de la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des limites légales et statutaires.

L'agenda des réunions est déterminé par le président du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour – en général au moins dix jours avant la réunion.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, en général quatre fois par an. La majorité des réunions d'une demi-journée se déroule au siège social à Bâle, l'atelier d'un jour et demi se déroulant habituellement dans un lieu différent en Suisse. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante.

Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire. En général, l'ensemble des membres du comité directeur assiste aux réunions et a voix consultative. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation.

Au cours de l'année de référence, quatre réunions ordinaires et une réunion extraordinaire ont eu lieu. Une décision par voie de circulation a en outre été prise. Deux membres du conseil d'administration n'ont pas pu, entièrement ou partiellement, participer à la tenue de trois réunions ordinaires en tout. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'abstenir lorsque sont traitées des affaires touchant leurs intérêts personnels.

Actuellement, aucun membre exécutif n'appartient au conseil d'administration.

#### 5.4.2 Président du conseil d'administration

Le président exerce, au nom du conseil d'administration, les plus hautes fonctions de direction, de surveillance et de contrôle. Font partie de ses attributions la direction de l'assemblée des délégués, la préparation, la convocation, l'exécution de réunions du conseil d'administration et la présidence lors des réunions. Il veille à ce que les rapports soient établis conformément à la hiérarchie par le comité directeur à l'adresse du conseil d'administration et exerce en son nom une surveillance et un contrôle continus sur la marche des affaires et l'activité du comité directeur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directeur et de l'or-

gane de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directeur et des commissions du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés ainsi qu'à la commission financière et de révision. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

#### 5.4.3 Commissions du conseil d'administration

Le conseil d'administration a élu deux commissions en son sein: la commission du personnel et la commission financière, de révision et de gestion des risques.

##### a) Commission du personnel

La commission du personnel prépare toutes les décisions importantes en rapport avec le personnel, notamment en vue de la cooptation de membres du conseil d'administration ainsi que la désignation du comité directeur. Elle contrôle la politique du personnel et de prévoyance en faveur du personnel et détermine, dans le cadre de directives de l'ensemble du conseil d'administration, les indemnités des membres du conseil d'administration et du président. Elle détermine en outre le montant des rémunérations et indemnités fixes et variables pour les membres du comité directeur et approuve et juge le degré annuel d'atteinte de l'objectif.

La commission du personnel se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Au cours de l'année de référence, ses membres se sont réunis quatre fois, tous étant chaque fois présents.

S'il le souhaite, le président du conseil d'administration peut participer aux réunions avec voix consultative. Le président du comité directeur

prend part avec voix consultative dans la mesure où des sujets se rapportant au comité directorial sont concernés.

#### b) Commission financière et de révision

La commission financière et de révision prépare les rapports financiers et la gestion des risques au niveau de l'entreprise et les examine. Elle exerce simultanément la fonction de commission des placements et assure les contacts avec l'organe externe de révision. Elle juge en outre la capacité de fonctionnement du système de contrôle interne et de la gestion des risques. La révision interne établit directement son rapport à l'intention de la commission financière et de révision qui détermine également son plan d'enquête.

La commission financière et de révision se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Au cours de l'année de référence, cela s'est produit quatre fois pour des réunions ordinaires, tous les membres y ayant chaque fois participé.

Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial ainsi que le responsable des finances participent régulièrement aux réunions ordinaires avec voix consultative.

#### 5.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe PAX, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché de plusieurs façons. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement à obtenir des informations sur

- la teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées aux commissions du conseil d'administration,

- la marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité,
- l'état d'atteinte du budget et d'autres objectifs annuels,
- les résultats et conclusions des révisions interne et externe sur la base des examens qu'elles ont effectués,
- les risques les plus importants, leurs évolutions ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer,
- le respect des prescriptions légales, régulatrices et internes,
- les particularités et événements importants dans un rapport semestriel et un rapport annuel détaillé. Des événements importants sont en outre immédiatement communiqués au conseil d'administration.

En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certains cas commerciaux et à consulter des documents commerciaux.

### 6 Comité directorial

Sous la direction de son président, le comité directorial concrétise la stratégie décidée par le conseil d'administration du PAX Holding et est responsable de la gestion opérationnelle et de la gestion des risques du groupe PAX. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Il exerce, en union personnelle, ses fonctions en tant que comité directorial du PAX Holding et de la PAX Vie.

Les curriculum vitae, la composition ainsi que les liens particuliers du comité directorial peuvent être consultés aux pages 18 à 19.

### 7 Indemnités, participations, prêts et crédits

Ce qui suit explique les principes généraux et les critères principaux relatifs au système de rémunération ainsi qu'aux conditions de prêt et de crédit pour les délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial.

#### 7.1 Délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les délégués touchent un jeton de présence de 500 CHF ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.

Des affaires conclues avec des délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe des contrats d'entreprise avec certains délégués, contrats en rapport avec la construction d'immeubles par la PAX Vie et la PAX SA de Placements.

#### 7.2 Conseil d'administration

En application de l'article 23 des statuts, l'assemblée des délégués a fixé le plafond du montant total des rémunérations versées au conseil d'administration à 1,5 million de CHF par an. Les indemnités touchées par les membres du conseil d'administration du PAX Holding de la part de filiales intégralement consolidées doivent être imputées sur ce montant. Actuellement, les indemnités à imputer sont par conséquent celles versées par la PAX Vie ainsi que par la PAX SA de Placements et ses filiales.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration. La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. Elle tient en outre compte de la responsabilité et du travail occasionné et est en adéquation avec une capacité bénéficiaire durable. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

Pour l'année 2010, le montant total des indemnités (y compris le remboursement forfaitaire des frais) versées au conseil d'administration portait sur CHF 644 509 (CHF 611 700 l'année précédente). Le montant concernant le PAX Holding est de CHF 155 667 (CHF 359 667 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé tenant compte des frais et des responsabilités.

Pour leurs mandats dans le groupe PAX, les différents membres du conseil d'administration ont touché, au total, les montants suivants:

- Roland Geissmann, président (indemnité fixe déterminée selon le temps consacré estimé et remboursement forfaitaire des frais), CHF 300 500.
- Regula Pfister-Esslinger, vice-présidente et présidente de commission (indemnité fixe, remboursement forfaitaire des frais), CHF 55 000.
- Josef Andres, (indemnité fixe et remboursement forfaitaire des frais), CHF 23 334.
- Felix Bärlocher, membre de commission (indemnités fixes, remboursement forfaitaire des frais, indemnités de la PAX SA de Placements), CHF 105 675.

- Brigitta M. Gadiant, membre (indemnité fixe et remboursement forfaitaire des frais), CHF 35 000.
- Christiane Jost, membre de commission (indemnité fixe et remboursement forfaitaire des frais), CHF 40 000.
- Christoph Stutz, président de commission (indemnité fixe et remboursement forfaitaire des frais), CHF 45 000.
- Renzo Zandralli, membre de commission (indemnité fixe et remboursement forfaitaire des frais), CHF 40 000.

Comme l'année précédente, aucune indemnité de départ ni aucune indemnité à d'anciens membres des organes du groupe PAX ou à des personnes proches d'elles n'ont été versées. Il n'a pas davantage été procédé au versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires.

Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

### 7.3 Comité directorial

Le modèle de rémunération pour les membres du comité directorial prévoit un salaire fixe et un bonus qui est fonction du fixe et de la performance. Le salaire variable maximal est limité à 50% du fixe. Une indemnité, pouvant aller jusqu'à 25% supplémentaires, est également possible et est applicable lorsque les objectifs sont largement dépassés. En vue d'obtenir une continuité, son versement est suspendu pendant deux années consécutives pour prendre en compte les évolutions. Un remboursement forfaitaire des frais est en outre octroyé aux membres du comité directorial.

Les montants énumérés ci-après comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le PAX Holding et ses filiales consolidées.

Le montant total des indemnités (indemnités dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2011) versées au comité directorial portait sur CHF 2 930 352 pour l'année 2010 (CHF 2 696 383 l'année précédente).

Le montant le plus important revient au président des comités directoriaux du groupe. Celui-ci s'élève à CHF 1 200 331 (CHF 1 176 607 l'année précédente) et se compose du salaire fixe, d'une composante variable ainsi que d'une indemnité basée sur les actions assortie d'une interdiction de disposer des biens.

Les charges de l'employeur pour les contributions aux caisses de pension des membres du comité directorial se montent à CHF 343 082 (CHF 407 159 l'année précédente).

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent aucune clause d'indemnité de départ ni aucune clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle.

Des voitures de fonction sont à la disposition des membres du comité directorial, pour lesquelles ceux-ci versent un montant au prorata pour l'utilisation privée.

L'acceptation de mandats auprès de tierces entreprises et autres institutions poursuivant des objectifs économiques doit être approuvée par la commission du personnel et doit en général servir à sauvegarder les intérêts du groupe PAX.

Comme l'année précédente, aucune indemnité de départ ni aucune indemnité à d'anciens membres du comité directorial ou à des personnes proches d'eux n'a été versée. Il n'a en outre pas été procédé au versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires.

#### **7.4 Autres cadres et collaborateurs**

Le modèle de rémunération prévoit, analogiquement à celui du comité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs aux niveaux des objectifs de l'entreprise, des objectifs inhérents au poste ainsi que des objectifs de développement personnels. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont ancrées dans la stratégie d'entreprise et les chiffres stratégiques de la PAX. Cela permet de garantir que l'attribution de la rémunération variable repose sur des critères qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise. Le montant de la part variable du salaire dépend de la catégorie de fonction. Le système de rémunération est concurrentiel et transparent dans sa conception.

#### **8 Droits de participation**

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

#### **9 Prises de contrôle et mesures de défense**

Les statuts du PAX Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la PAX Vie. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la PAX Vie ne peut être vendu par le PAX Holding, et ceci peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération.

Les contrats de travail de la PAX ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Les délais de congé, pendant lesquels les règles ordinaires concernant les parties fixes et variables du salaire s'appliquent, sont conformes aux usages du marché.

#### **10 Révision interne**

La révision interne a été intégralement déléguée à PricewaterhouseCoopers SA. Elle établit son rapport à l'adresse de la commission financière et de révision et au président du conseil d'administration. Le contrat avec PricewaterhouseCoopers AG peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de 6 mois.

## 11 Organe de révision

### 11.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. Ernst & Young SA, qui est chargée de ce mandat, travaille également comme organe de révision des filiales intégralement consolidées et comme réviseur des comptes consolidés. Depuis l'exercice 2007, le responsable du mandat est Hannes Bühler, expert-réviseur agréé et executive director à Ernst & Young SA.

### 11.2 Honoraires de révision

Les honoraires 2010 versés à l'organe de révision Ernst & Young SA pour leur activité de réviseur se montent à CHF 471 440 pour la période de référence (CHF 544 200 l'année précédente).

### 11.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

En 2010, des honoraires supplémentaires d'un montant de CHF 130 734 (aucun l'année précédente) ont été versés à Ernst & Young SA pour des services de consultation se rapportant à l'évaluation de la capacité de la PAX Vie à supporter des risques.

## 12 Instruments de surveillance et de contrôle vis-à-vis des révisions interne et externe

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée au moins une fois par an par la commission financière et de révision. Ceci se fait essentiellement au moyen des rapports des deux organes de contrôle sur les résultats des révisions et sur le processus d'établissement des rapports. La commission examine surtout le respect des règles de présentation des comptes du groupe, les risques pouvant influencer sur le résultat du groupe ainsi que les mesures prévues pour réduire lesdits risques.

Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

## 13 Politique d'information

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion et lors du rapport oral à l'assemblée des délégués.

En général, deux rencontres régionales avec les délégués ont lieu au cours d'une durée de mandat, rencontres au cours desquelles des sujets concernant le groupe PAX sont traités en détails. La deuxième rencontre avec les délégués du mandat en cours a eu lieu à l'automne 2010.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après les clôtures semestrielle et annuelle.



## Dans le point de mire: Gestion du personnel à la PAX

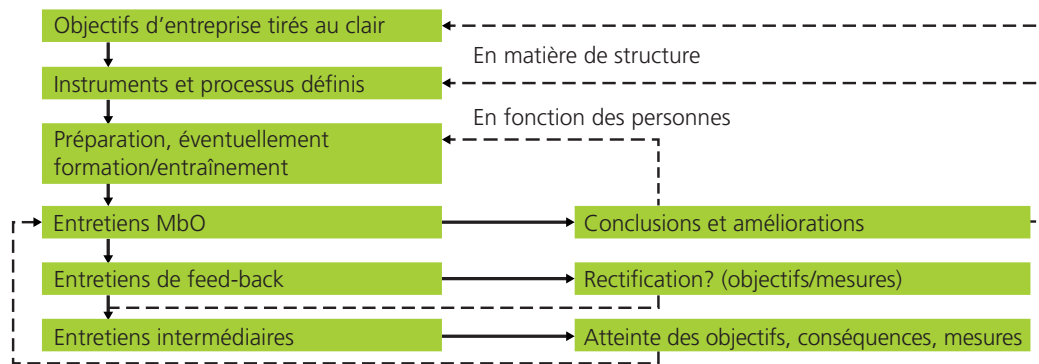
Le changement constant auquel notre société et avec elle l'assurance vie est soumise, exige des collaborateurs avec des connaissances spécifiques. Ils doivent être capables d'assumer la responsabilité de leurs propres objectifs, être orientés sur l'action, la prestation, le marché et les clients, communiquer ouvertement et savoir développer des aptitudes individuelles. La stratégie d'entreprise et, ipso facto, la stratégie du personnel, constituent le pilier essentiel de la gestion du personnel. La stratégie du personnel de la PAX contient des principes valables et des objectifs à long terme concernant le travail du personnel. Elle garantit une action uniforme dans toutes les questions importantes se rapportant au personnel et peut être décrite par le slogan «Atteindre l'objectif ensemble». Chaque collaborateur de la PAX est responsable, d'une part, de l'atteinte de ses propres objectifs et, d'autre part, de mener l'entreprise à la réussite. Seule l'atteinte des deux objectifs conduit à une entière satisfaction du personnel et contribue ainsi à le motiver et il pourra alors s'identifier aux objectifs de la PAX.

Un moyen approprié pour mesurer la satisfaction du personnel et identifier d'éventuelles mesures qui s'imposeraient est le sondage auprès des collaborateurs. En 2010, la PAX a réalisé une première grande enquête de ce genre et a sondé les domaines travail en équipe, aptitude à diriger, supérieurs hiérarchiques – collaborateurs, communication, compréhension de la stratégie et développement futur. La participation, très supérieure à 90%, a été particulièrement réjouissante. Cela nous montre la volonté des collaborateurs de tous niveaux de participer au succès de l'entreprise. Les résultats de ce sondage ont, d'une part, fourni un feed-back positif dans de nom-

breux domaines et, d'autre part, montré une nécessité d'agir dans certains domaines et notamment en ce qui concerne la compréhension de l'orientation stratégique de l'entreprise. Compte tenu de la nouvelle stratégie de vente, actuellement mise en place, cela est compréhensible. Des mesures d'information et de formations ont, entre-temps, été amorcées et seront mises en pratique pas à pas.

La méthode «balanced scorecard» (tableau de bord prospectif), introduite à la PAX en 2010 (cf. également chapitre «Stratégie d'entreprise»), visant une direction d'entreprise équilibrée et globale se base essentiellement sur l'entretien et le développement de la culture d'entreprise. En font partie tous les aspects de la direction du personnel, du développement du personnel, de la communication et de l'information. Notre culture représente par conséquent une condition importante pour la mise en œuvre réussie de la stratégie d'entreprise. L'objectif visé est une culture PAX empreinte d'une communication ouverte et respectueuse avec les collaborateurs et partenaires. Ce cadre permet à nos collaborateurs de se distinguer par une forte orientation sur les clients et les services ainsi qu'une grande flexibilité. En tant qu'entreprise, la PAX avoue en outre avoir pour objectif d'apporter une contribution importante à la satisfaction et à la motivation des collaborateurs en assurant les capacités de travail et de fournir des efforts de chacun. Les partenaires PAX – bien qu'entrepreneurs indépendants – représentent maintenant aussi une composante de notre culture d'entreprise. Comme cela a été mentionné, nous aspirons à une communication ouverte, transparente et équitable tant avec les partenaires PAX qu'avec nos collaborateurs.

### Management by Objectives (MbO)



La PAX concentre notamment la gestion du personnel reposant sur le tableau de bord prospectif sur

- l'atteinte des objectifs de l'entreprise dans le domaine du personnel en mettant à disposition des collaborateurs au niveau quantitatif, qualitatif, local et temporel
- la résolution des questions et problèmes d'ordre juridique, social et administratif au niveau des ressources humaines et garantie des solutions.

### Management by Objectives (MbO)

Le système MbO de la PAX constitue un instrument important dans la mise en pratique de la stratégie du personnel. Des objectifs clairs sont fixés avec chaque collaborateur pour établir une base permettant une évaluation transparente et équitable. Ces objectifs sont mesurables quantitativement ou qualitativement et se caractérisent par la focalisation sur une grande durabilité. L'atteinte des objectifs est évaluée périodiquement, mais au moins deux fois par an, à l'occasion d'un entretien personnel, un feed-back du collaborateur au supérieur hiérarchique étant alors souhaité, voire même requis. Des évaluations de l'atteinte des objectifs et de la marche des affaires ont lieu en complément lors de séances de secteurs ou de services (cf. graphique ci-dessus).

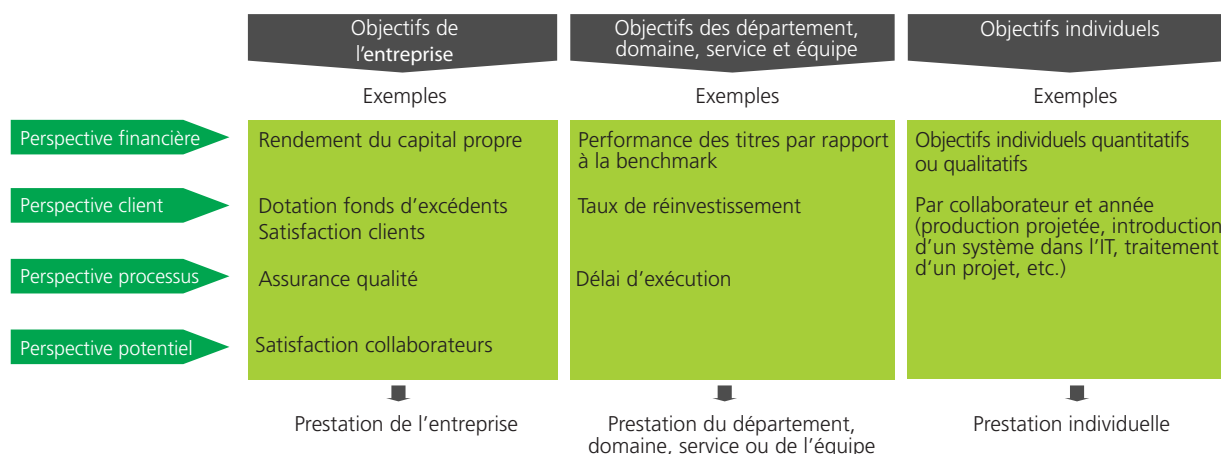
Lorsque les objectifs individuels sont formulés, il est important qu'ils soient en adéquation avec la stratégie d'entreprise ou, plus précisément, qu'ils ne soient pas contraires aux objectifs stratégiques de la PAX. L'intégration de la méthode MbO dans le processus de planification stratégique est un gage de qualité. L'examen ultérieur des objectifs par le controlling stratégique en collaboration avec le service du personnel et le rapport qui s'ensuit au conseil d'administration et au comité directeur garantissent la transparence de ce processus.

### Système de rémunération et de bonus lié aux prestations

À la PAX, la détermination et l'évaluation des objectifs constituent les bases du système de rémunération variable et lié aux prestations. L'objectif poursuivi ici est d'associer la rémunération variable à des objectifs et chiffres clés internes de la PAX orientés sur la valeur qui peuvent être déduits du tableau de bord prospectif. Des facteurs de réussite, tels que fidélisation des clients, efficacité des processus, taux d'occupation, qualification du collaborateur, créativité ou loyauté du collaborateur sont alors équitablement pris en considération. D'une part, ce système offre, outre l'orientation immédiate sur la réussite et l'applicabilité générale à tous les postes, l'avantage d'une grande flexibilité lors de la détermination des objectifs, et crée, d'autre part, un lien avec la stratégie d'entreprise qui permet une compréhension uniforme pour la gestion. D'année en année, des points d'action prioritaires peuvent être définis avec encore plus de précision en fonction des besoins les plus urgents de l'entreprise (cf. graphique à la page 38).

Sur la base du système présenté, les collaborateurs de la PAX sont rémunérés en fonction de leur prestation individuelle et de leur participation à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et, avant tout, des domaines. Notre système de salaire n'est pas seulement orienté sur les exigences et les prestations, mais également transparent grâce à une utilisation et une communication unitaires. Pour ce qui est du salaire de base, la PAX s'appuie sur des plages salariales en rapport avec la hiérarchie et la fonction. Le comité directeur compare périodiquement l'ensemble des prestations de la PAX (prestations financières ainsi que non financières) avec le marché et as-

## Système de rémunération et de bonus lié aux prestations



sure ainsi la conformité avec le marché et l'attractivité de la PAX en tant qu'employeur.

### Marketing des ressources humaines, gestion prévisionnelle du personnel et soutien du personnel

Pour mettre en place le bon collaborateur au bon moment au bon endroit, c.-à-d. pour doter la PAX des qualifications nécessaires, nous accordons une importance primordiale aux marchés du travail tant interne qu'externe et traitons les deux sur un pied d'égalité. En cas de qualifications équivalentes, nous préférons cependant les postulants internes. Pour pourvoir un poste en temps utile, il faut toutefois disposer d'une gestion prévisionnelle du personnel qui fonctionne.

La gestion prévisionnelle du personnel à la PAX fait partie de notre planification d'entreprise stratégique et tient compte d'aspects tant qualitatifs que quantitatifs. Les besoins en personnel sont ainsi répertoriés suffisamment tôt au niveau du comité directorial pour être intégrés au processus annuel de planification. Sont alors prises en compte, comme conditions cadres, l'orientation à moyen terme des domaines d'activité, la planification de la production, l'évolution des frais ainsi que les compétences requises en fonction des projets à venir.

Une fois le personnel choisi, les nouveaux collaborateurs sont initiés avec soin à leur activité. Le service du personnel conseille et soutient les organes d'exécution et de décision dans la gestion du personnel, la promotion des collaborateurs représentant alors un facteur clé. Les besoins de

l'entreprise et des collaborateurs sont déterminés dès le début des rapports de travail et soutenus, selon les besoins et les possibilités, par des formations ou des conditions de travail flexibles (poste de travail, horaires de travail et autres). L'objectif est d'aménager l'environnement, les tâches, les possibilités d'évolution et l'ambiance de travail de sorte que les bons collaborateurs restent dans l'entreprise par conviction et contribuent à la réussite de l'entreprise avec motivation.

La communication avec les collaborateurs représente un facteur essentiel pour la motivation. Elle fait partie intégrante de l'ensemble des décisions, projets et domaines d'activité. Par une information qui circule ouvertement, rapidement et en continu, la PAX encourage le dialogue à tous les échelons. Les rapports et les causes des décisions doivent être compréhensibles pour nos collaborateurs. Par ce dialogue, nous ne voulons pas uniquement diffuser et rendre accessibles les connaissances au sein de l'entreprise, mais également être le reflet des projets et processus au sens d'une entreprise apprenante.

### Développement individualisé du personnel

La PAX est consciente de sa responsabilité vis-à-vis de la région de Bâle en tant qu'employeur et porteur de savoir-faire. Tous les ans, quatre nouveaux apprentis se voient en général offrir l'accès au monde de l'assurance et à la possibilité d'amorcer leur carrière professionnelle à la PAX surtout dans le domaine commercial. La qualité de notre formation se reflète surtout dans les examens de fin d'apprentissage que nos candidats passent régulièrement avec succès. Les notes

obtenues montrent, elles aussi, que nous savons transmettre avec succès nos connaissances de l'assurance vie à nos plus jeunes collaborateurs et leur fournir ainsi le bagage nécessaire pour entamer leur activité en tant qu'agents commerciaux qualifiés.

Afin d'obtenir un degré de flexibilité élevé pour l'entreprise, la PAX soutient ses collaborateurs en proposant une offre ciblée de développement conforme aux besoins dans le domaine des compétences tant individuelle que corporative et sociale. En outre, tous les collaborateurs ont – à compétences égales – les mêmes chances, indépendamment de leur sexe, nationalité ou religion.

Fondamentalement, il existe deux voies de formation indépendantes l'une de l'autre.

– La PAX propose une offre de formation globale mise à jour tous les ans qui s'adresse en premier lieu aux collaborateurs et cadres moyens et à leurs besoins. Les formations essentielles portent surtout sur les connaissances techniques dans l'assurance, la maîtrise des logiciels et autres auxiliaires utilisés ainsi que les techniques fondamentales de direction et de communication.

– Parallèlement, un perfectionnement individuel est évalué et convenu à l'occasion d'un entretien MbO lorsque le collaborateur dispose des capacités requises et que le besoin s'en fait ressentir dans l'entreprise. Celui-ci peut également concerner des formations de plusieurs années et mener au niveau d'écoles supérieures.

Une planification à moyen terme de la carrière et de la formation est décisive pour un engagement de ce genre. Celle-ci fait à son tour partie d'un processus global de planification stratégique que le conseil d'administration contrôle tous les ans avec le comité directeur.

# Évolution des affaires 2010 – PAX Vie et PAX SA de Placements

## 1 PAX Vie

### 1.1 Contexte général sur le marché

L'année 2010 a été marquée, d'une part, par la crise de l'Euro qui a suscité une incertitude générale sur les marchés des capitaux et influencé les comportements en matière d'investissement et, d'autre part, par les fortes fluctuations des intérêts, d'une grande importance surtout pour le secteur de l'assurance sur la vie. Les clients recherchaient en premier lieu des garanties pour leurs placements. Par la suite, les affaires des assureurs vie ont suivi des évolutions différentes au cours de l'année écoulée. Des succès de production et de vente ont pu être notés uniquement pour les produits de garantie liés à des participations. Les volumes des primes uniques et d'assurances vie classiques, par contre, ont stagné, voire même diminué. Seules des campagnes de promotion ont permis de maintenir les opérations vie traditionnelles de ces domaines à un niveau à peu près stable. Dans le domaine de l'assurance collective, la situation liée à la couverture insuffisante provoquée par la crise financière a été désamorcée pour de nombreuses institutions de prévoyance ce qui a redonné de l'élan aux nouvelles opérations et rendu possible une croissance sur le marché qui n'avait pas été observée depuis huit ans. Pour des raisons de rendement et de frais, quelques compagnies d'assurance se sont retirées des opérations basées sur le modèle de l'assurance complète ou ont cédé la branche d'activité correspondante à des concurrents.

### 1.2 Vente

#### 1.2.1 Activités des canaux de vente

Les ventes de la PAX Vie dans l'assurance individuelle ont évolué bien au-delà des espérances du comité directorial en 2010. C'est avant tout dans les opérations moyennant prime unique de l'as-

surance individuelle que les objectifs budgétés ont été largement dépassés. Il apparaît ici que l'orientation stratégique adoptée de collaborer avec des partenaires PAX autonomes et des organisations de courtiers porte ses fruits. Dans l'assurance collective, le volume des nouvelles opérations a évolué comme cela avait été prévu, seuls les renouvellements ayant subi une régression.

#### 1.2.2 Publicité et sponsoring

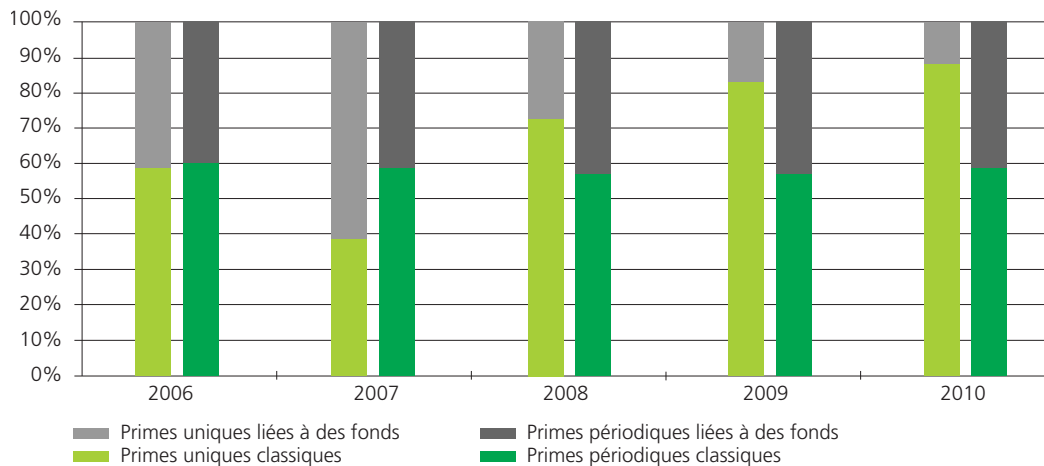
Les mesures publicitaires entreprises par le siège social au cours de l'année écoulée se sont concentrées sur le soutien des prestations de service liées aux produits et au marché. Les campagnes de soutien de vente ont ainsi représenté des points essentiels aussi bien auprès des agences partenaires autonomes qu'auprès des courtiers. En matière de sponsoring, l'engagement existant dans le domaine du volley-ball a été maintenu pour les événements renommés en Suisse, c.-à-d. le Top Volley à Bâle et le Montreux Volley Masters. Le nouvel axe stratégique de la PAX vise maintenant la tradition et les coutumes en Suisse. En tant que sponsor des émissions télévisées «Samschtig-Jass» et «Donnschtig-Jass» nous montrons notre attachement au terroir également vers l'extérieur. Tous ces engagements sont mis à profit comme plate-forme permettant d'intensifier les liens avec les clients et les partenaires et à renforcer encore l'image de marque.

### 1.3 Assurance individuelle

#### 1.3.1 Marché des assurances individuelles

La réserve qu'avaient affichée les clients de l'assurance individuelle l'année précédente s'est maintenue pendant toute l'année 2010. Malgré de meilleures perspectives économiques, la situation incertaine en matière d'intérêts ainsi que les événements survenus dans la zone Euro n'ont

### Structure du portefeuille – assurances individuelles



pas vraiment contribué à augmenter la disposition à investir dans des produits d'assurance classiques. La production pourtant excellente peut être imputée à l'efficacité des nouvelles structures de vente et à l'engagement des collaborateurs.

#### 1.3.2 Évolution du portefeuille

Les nouvelles opérations ont évolué positivement par rapport à l'année précédente. Le fait, notamment, que les nouvelles opérations et les primes périodiques aient enregistré une croissance des nouvelles conclusions de respectivement 28% et 34% et que les nouvelles conclusions des primes uniques se situent à 27% peut être considéré comme très positif. La part des assurances classiques a augmenté au détriment des assurances liées à des fonds et correspond, à la fin 2010, à quelque 2/3 du chiffre d'affaires global (55% l'année précédente). Malheureusement, les pertes de primes ont, elles aussi, augmenté de sorte que, pour solde de tout compte, les primes enregistrées pour l'année 2010 ont diminué d'environ 2.7% par rapport à l'année précédente. Globalement, le portefeuille des assurances individuelles reste à peu près constant comparé aux primes annuelles convenues contractuellement.

#### 1.3.3 Versements de prestations

Grâce à une situation sur les marchés des actions légèrement améliorée par rapport à 2009, on peut constater une augmentation du montant des versements à l'échéance pour les produits liés à des fonds. Les efforts de l'organisation de vente et du service clientèle visant à fidéliser davantage les clients n'ont pas suffi à compenser totalement cette sortie de capitaux. Bien que son niveau n'ait

pas atteint celui de l'année précédente, l'évolution des prestations d'invalidité est restée positive. L'évolution de toutes les autres prestations est restée similaire à celle de l'année précédente. Entre-temps, la PAX a significativement renforcé, en 2010, ses efforts pour combattre la fraude à l'assurance. En collaboration avec une entreprise partenaire, nous avons considérablement encouragé le savoir-faire interne et avons gardé un œil très attentif sur quelques rares cas de soupçons. Les prestations dans l'assurance individuelle ont suivi une évolution somme toute favorable pour nous en 2010. Afin de maintenir cette tendance, la PAX Vie continuera à se concentrer sur une volonté de service particulièrement affirmée et durable. Nous poursuivrons en outre notre lutte conséquente contre la fraude à l'assurance.

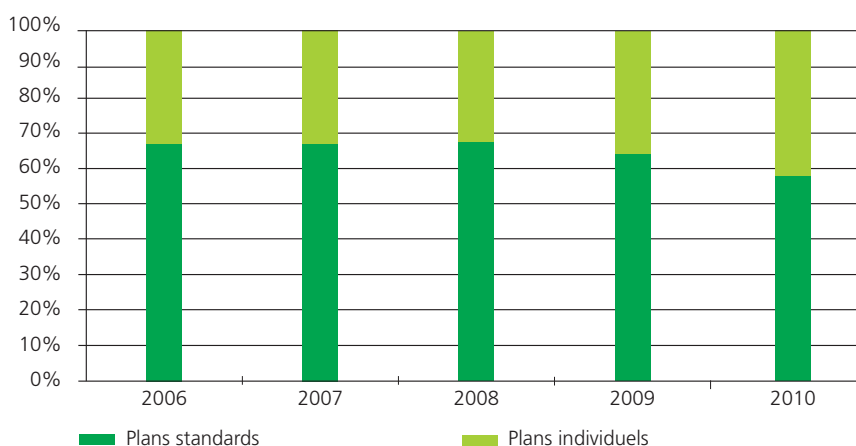
#### 1.3.4 Développement de produits

Pour répondre aux exigences des marchés, nous avons intensifié la recherche d'un produit d'assurance vie lié à des participations avec protection du capital. Des partenaires ont pu être trouvés avec la Zürcher Kantonalbank et le Groupe Edmond de Rothschild, Genève qui portent un concept de produit novateur avec la PAX. Parallèlement, des bases ont également été créées dans le domaine des tarifs de risque segmentés de sorte qu'une appréciation plus nuancée de la situation de vie individuelle peut être prise en compte lors de l'établissement des tarifs.

#### 1.3.5 Participation aux excédents

L'exercice 2010 montre une fois de plus à quel point une politique durable en matière d'excédents est importante. Le montant des excédents a pu être maintenu à un niveau constant. En ce qui concerne les assurances de capitaux moyen-

### Structure du portefeuille – assurances collectives



nant financement périodique, la PAX Vie se place ainsi toujours parmi le groupe de tête lors des comparaisons avec la concurrence. Grâce à l'attribution de CHF 10 millions au fonds d'excédents à partir du résultat 2010, la participation aux excédents restera attractive au cours des années à venir.

#### 1.4 Assurances collectives

##### 1.4.1 Marché des assurances collectives

La discussion autour du taux de conversion a été déterminante pour l'année 2010. Malheureusement, le peuple suisse n'a pas pu être convaincu de l'importance de bases déterminées selon des principes actuariels pour les opérations d'assurance collective. Selon le point de vue des clients et des distributeurs, ces conditions générales sont, pour leur part, décisives pour la négociabilité des assurances complètes. Pour les clients, le modèle de l'assurance complète reste globalement attrayant en raison de la problématique liée à la couverture insuffisante dans les institutions de prévoyance autonomes. La PAX Vie est l'un des distributeurs – nouvellement au nombre de six – sur le marché. La chance de réussir dans ce segment du marché sera mise à profit également à l'avenir.

##### 1.4.2 Évolution du portefeuille

En ce qui concerne les nouvelles primes de l'assurance collective, les objectifs budgétés ont pu être atteints. La régression du portefeuille n'a pas, il est vrai, pu être complètement stoppée, mais clairement réduite de 50% par rapport à l'année précédente grâce à un grand engagement dans l'encadrement des clients. Afin d'intensifier encore le lien avec les clients, la PAX Vie a, comme l'année précédente, organisé une campagne «rachat facultatif» au cours du 4e tri-

mestre. Dans ce contexte, des consultations ciblées ont été proposées – comme mesures de fidélisation des clients et d'encouragement à la vente – à des groupes d'assurés sélectionnés, jouissant d'un potentiel de rachat.

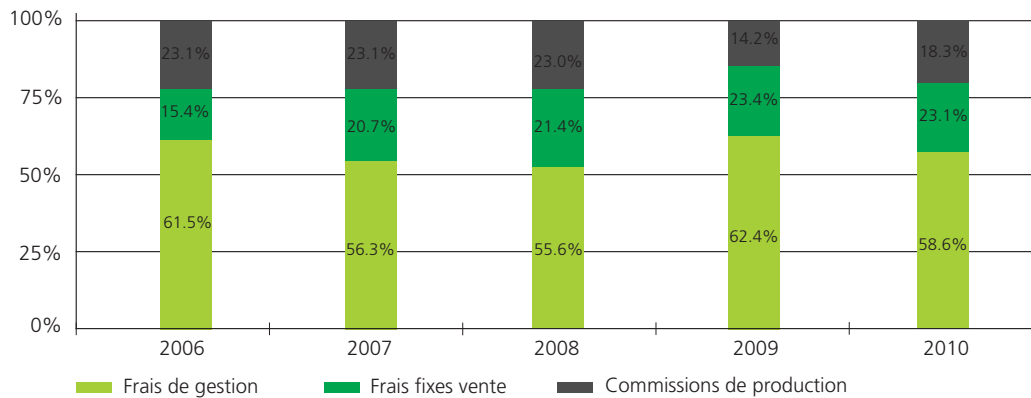
##### 1.4.3 Versements de prestations

Le résultat relatif aux risques d'invalidité et de décès a évolué de façon très réjouissante en 2010. Les bénéficiaires en résultant ont été mis à disposition pour la révision tarifaire de 2012 et auront une influence sur les prix des futurs produits. Un autre fait également très positif est le nombre en forte diminution des contrats résiliés, ceci étant notamment dû aux mesures globales de fidélisation des clients qui seront maintenues, voire intensifiées pendant les années à venir. Les mesures de relance de notre solution de prévoyance du personnel en ligne ont également été particulièrement importantes. L'offre a été revue dans son intégralité et présentée à nos clients. Les utilisateurs nouvellement enregistrés à la suite de cette campagne ont été très nombreux.

##### 1.4.4 Développement de produits

Avec le nouveau produit «BusinessComposit», la PAX a introduit la tarification par branches au cours du 2e trimestre 2010. Ce nouveau produit se distingue en outre par le fait que les différents plans de prévoyance peuvent être aménagés pour les institutions de prévoyance de façon très flexible et conforme aux besoins. Ce nouveau produit a été très bien accueilli notamment par les courtiers.

## Évolution des parts des frais variables et fixes – PAX Vie



### 1.4.5 Participation aux excédents

Les taux de conversion – trop élevés en raison du résultat de la votation – et le taux LPP difficile par rapport au marché des capitaux ne laissent que peu de marge pour les excédents. Les bénéfices réalisés doivent par conséquent servir en premier lieu à constituer les réserves nécessaires pour ces paramètres garantis. Avec plus de 95%, une part exceptionnellement élevée de l'ensemble du produit revient tout de même à nos preneurs d'assurance de l'assurance collective par la «legal quote de 90%». De ce fait, aucun excédent n'a été attribué en 2010 et il n'a pas davantage été procédé à une attribution au fonds d'excédents.

## 1.5 Évolution des frais

### 1.5.1 Frais de distribution

L'augmentation de la production mentionnée ci-dessus a entraîné une augmentation proportionnelle des frais de commission. Les autres frais liés au service externe n'ont que peu diminué étant donné que, d'une part, les structures de vente existantes n'ont pu être réduites que pas à pas et à partir de la mi-2010 seulement et que, d'autre part, l'instauration d'un réseau de vente constitué de partenaires PAX autonomes engendre des frais de mise en place et d'inventaire. Qui plus est, les nouveaux partenaires de vente ont été soutenus par des mesures de marketing pendant la phase de lancement ce qui, à son tour, a engendré des frais. La tendance souhaitée d'une flexibilisation des frais liés à la vente se fait toutefois déjà sentir.

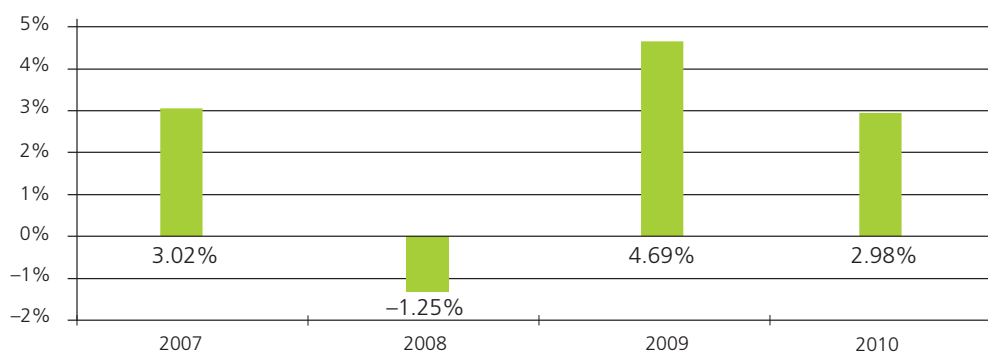
### 1.5.2 Frais de gestion

Les frais du service interne de la PAX se maintiennent à un niveau modéré et sont, compte tenu de la taille de l'entreprise, difficiles à réduire à grande échelle. Les mesures les plus importantes prises pour améliorer durablement les structures de frais sont une mise sur pied ciblée des portefeuilles gérés, doublée d'une augmentation de l'efficacité des processus de gestion déjà en place. Ce défi a notamment aussi été relevé et analysé dans son ensemble par l'informatique. Avec les mesures prévues, la stratégie informatique confirmée en 2010 par le conseil d'administration à la suite de ces travaux contribuera grandement à l'économicité et au soutien durable de l'orientation à moyen terme du groupe PAX sur son activité principale.

### 1.6 Placements de capitaux de l'assurance

En matière de placements, l'année 2010 était entièrement placée sous le signe de la crise de la dette. Les problèmes de budget et d'endettement dans le sud de l'Europe s'étant intensifiés, l'Euro a subi une dévaluation notamment par rapport au franc suisse. La Banque Nationale Suisse (BNS) est intervenue au premier trimestre en achetant de l'Euro en très grande quantité. La pression des marchés financiers a toutefois fini par devenir tellement importante que la BNS a renoncé au printemps à intervenir une nouvelle fois. Dans le courant de l'année, le cours de l'Euro a perdu plus de 15% par rapport au franc suisse. Le dollar américain n'a été mis sous pression qu'à l'occasion de la deuxième onde de choc de la crise de l'Euro début juin 2010 et a ensuite perdu 20% jusqu'à la fin de l'année. Les intérêts CHF à court terme n'ont guère dépassé zéro tout au long de l'année, alors que les intérêts à long terme ont subi un enchaînement de hausses et

### Rendement des placements de capitaux – PAX Vie



de baisses. Malgré l'environnement macroéconomique difficile et l'insécurité ambiante (dette des États, crises monétaires, chômage, prix de l'immobilier, consommation), les marchés des actions ont amorcé une légère hausse en cours d'année.

#### 1.6.1 Comportement de la PAX Vie en matière d'investissement

La durée du portefeuille d'obligations a été prolongée sur toute l'année comme cela avait été le cas en 2009 déjà. À la fin de l'année, la part notée de AAA à A portait sur plus de 99%. Pour des considérations liées à l'incertitude économique et aux risques et en accord avec notre ALM, la PAX Vie a vendu au cours du deuxième semestre les actions étrangères qu'elle détenait. Le portefeuille d'actions suisses n'a guère changé. Les actions suisses ont été sécurisées au moyen d'un put SMI pour la fin décembre.

#### 1.6.2 Évolution du portefeuille de titres

Au cours de l'année de rapport, la part obligations/prêts en CHF a été augmentée à la charge de la part monnaie étrangère/actions et dépôts à terme. Il n'a pas été nécessaire de constituer des réserves pour des obligations menacées de défaillance. Pour des raisons de rendement, nous avons, au cours de l'année de rapport, clairement réduit les dépôts à terme générant peu de revenu en faveur d'emprunts CHF. La part d'hypothèques et de produits structurés a été réduite de la même façon.

Au cours des premiers mois de l'année 2010, nous avons couvert d'un point de vue monétaire une partie des obligations EUR. C'est également pour des considérations liées au risque que nous avons aussi couvert en très grande partie les obligations USD par un contrat de change à terme.

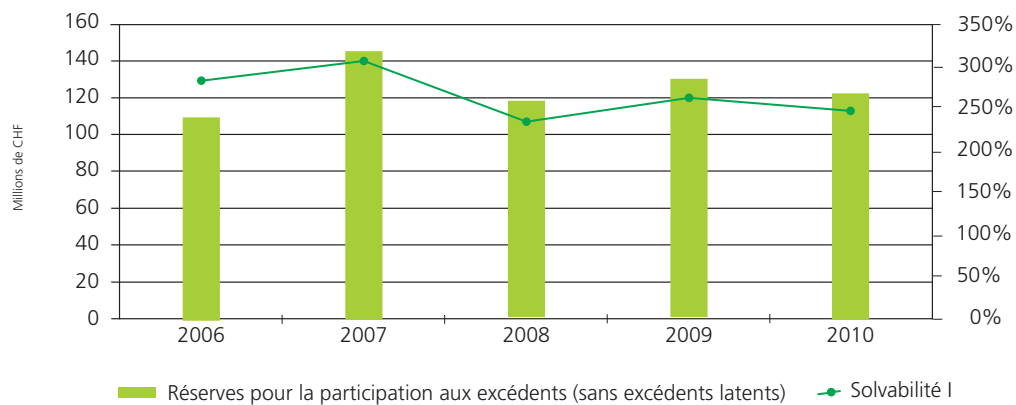
#### 1.6.3 Évolution du parc immobilier

Conformément à la stratégie de placement, quelques immeubles plus anciens ont été vendus avec succès en 2010. Par rapport à l'année précédente, le parc immobilier a diminué de 9.5%. Pour pouvoir construire de nouveaux logements locatifs, des parcelles de terrain à bâtir ont été acquises à Weinfeld (TG), Hausen (AG), Oftringen (AG), Oberbuchsiten (SO) et Stalden (OW). Des immeubles en copropriété ont en outre pu être vendus à Wilderswil (BE) et à Soleure. La construction de nouveaux logements locatifs a débuté à Sursee (LU), Grenchen (SO), Weinfeld (TG) und Hausen (AG). Des premières locations ont été réalisées avec succès à Kriens (LU) et les locations sont ouvertes à Sursee (LU) et Madiswil (BE).

#### 1.6.4 Résultat financier des placements de capitaux

Le résultat financier de la PAX Vie est descendu de 246 millions de CHF à 188 millions de CHF. Cela est essentiellement imputable aux pertes résultant de la dévaluation sur les obligations en monnaie étrangère. Dans le courant de l'année, nous avons couvert une partie des expositions en monnaie étrangère pour l'EUR et le l'USD, la perte comptable restant, au total, considérable en raison de la forte dévaluation de ces monnaies. Le produit courant découlant de dividendes et de coupons s'est également révélé inférieur à celui de l'année précédente en raison de la régression du niveau des intérêts. Vers la fin de l'année, nous avons encore une fois nettement réduit la part en actions pour des considérations liées au risque, ce qui a permis de réaliser des bénéfices plus importants. Les produits immobiliers et des hypothèques sont restés quasi stables comparés à ceux de l'année précédente.

### Participation aux excédents et solvabilité I – PAX Vie

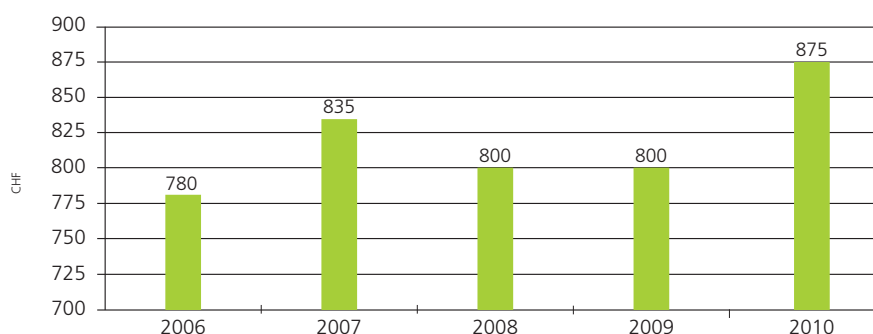


#### 1.7 Évolution du fonds d'excédents

La politique de la PAX en matière d'excédents est, par tradition, axée sur la continuité. Cela fait partie intégrante de la gestion coopérative d'entreprise. Le résultat de 2010 permet à la PAX Vie d'attribuer une fois encore un montant total de 10 millions de CHF au fonds d'excédents. La PAX Vie a par conséquent bon espoir de pouvoir proposer une participation aux excédents attrayante également pour les années à venir.

#### 1.8 Situation financière et gestion des risques

Le degré de couverture selon Solvabilité I porte toujours sur d'excellents 249 pour cent. La diminution de 4% par rapport à la valeur de l'année précédente de 261% est en premier lieu due à l'établissement de réserves dans le capital étranger qui ne sont pas imputées sur le degré de solvabilité. Les travaux sur le Swiss Solvency Test qui doit être soumis à la FINMA fin avril battent leur plein. On peut s'attendre à ce que la PAX remplisse entièrement les exigences de l'autorité de surveillance et qu'elle affiche un degré de solvabilité «dans le vert». Les activités autour du système de contrôle interne ont également été intensifiées. Les risques opérationnels de tous les secteurs de l'entreprise étant maintenant inventoriés dans leur ensemble, ils sont soumis à une évaluation périodique par la gestion des risques. Les résultats sont rapportés au conseil d'administration chaque semestre, en même temps que l'évaluation des risques financiers, dans un compte rendu global sur le risque.

**Cours des actions – PAX SA de Placements****2 PAX SA de Placements****2.1 Situation générale sur le marché**

En 2010 aussi, le marché suisse du logement a profité de l'immigration provenant des États de l'UE qui se maintient et des intérêts hypothécaires toujours bas. L'augmentation attendue du taux de référence par la Banque Nationale Suisse n'est pas survenue en 2010. Après avoir stagné en 2009, les prix des logements en copropriété sont repartis à la hausse en 2010. Les investissements dans des immeubles collectifs avec des appartements en location étaient prisés en 2010, ce qui a entraîné une hausse des prix surtout dans les villes avec une offre limitée. Le marché de l'immobilier locatif s'est lui aussi montré solide en 2010 et a enregistré des loyers à la hausse en raison de la demande ininterrompue. Les répercussions négatives de la crise financière sur le marché des surfaces commerciales ont été moins importantes que prévues. Les activités exercées dans des bureaux se sont rapidement remises en 2010, générant ainsi une demande correspondante en surfaces de bureau.

**2.2 Structure du groupe**

La Morandini AG acquise au 31.08.2009 a été fusionnée au 01.01.2010 avec la PAX Invest AG. La filiale PAX-Liegenschaften AG a transféré son siège social de Sursee (LU) à Meggen (LU).

**2.3 Nouvelles constructions**

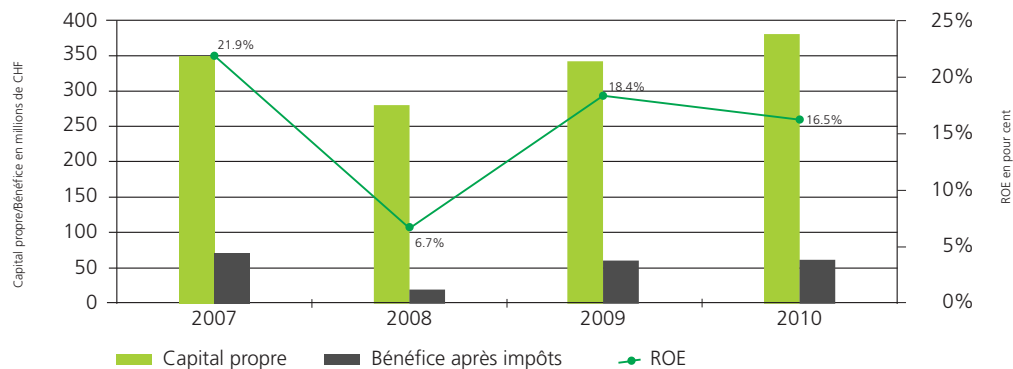
En 2010 aussi, nous avons fait avancer la construction et la vente d'immeubles en propriété par étages. Au cours de l'année de rapport, 301 unités au total ont été terminées dans des immeubles d'habitation (361 l'année précédente). Les bénéfices résultant de la vente d'immeubles en construction ont augmenté de MCHF 2 373 (+10.9%) pour atteindre MCHF 24 191. Au

cours de l'année de rapport, 329 unités au total, avec entrée en jouissance en 2010, ont été vendues (316 l'année précédente). Les prix de vente encaissés étaient de MCHF 195 930 (MCHF 196 488 l'année précédente). Les frais liés aux unités vacantes non vendues se sont montés à MCHF 477 en 2010 (MCHF 658 l'année précédente).

**2.4 Immeubles en biens propres**

En ce qui concerne les immeubles en biens propres (immeubles d'habitation et commerciaux) notre objectif reste de renouveler en permanence notre portefeuille en vendant des immeubles plus anciens, en établissant de nouvelles constructions ainsi qu'en acquérant de nouveaux immeubles. En 2010, il a résulté de la vente d'immeubles en biens propres un bénéfice de MCHF 2 190 (perte de MCHF 71 l'année précédente). Le revenu locatif net en 2010 a baissé de 8.3% par rapport à l'année précédente pour atteindre MCHF 8 526, fait qui est dû à la vente des immeubles cités précédemment. Le taux de logements vacants à la fin de l'année représente maintenant 2.3% (3.1% l'année précédente) des revenus locatifs budgétés. Les charges se rapportant aux immeubles, y compris la gestion, ont augmenté de 28% par rapport à l'année précédente et s'élèvent à MCHF 1 732. Les charges liées aux intérêts hypothécaires ont diminué de MCHF 113 au total et portent sur MCHF 1 180.

### Capital propre et ROE selon RPC – Groupe PAX



#### 2.5 Gestions des biens-fonds

Outre les biens-fonds de tiers, la Immotest Bau- und Verwaltungs AG gère également les biens-fonds de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA. En raison de pertes de mandats de tiers et de la réduction du parc immobilier à gérer de la PAX Vie résultant de la vente de biens-fonds, la société de gérance a dégagé MCHF 455 de moins que l'année précédente. Après déduction des dédommagements de gestion versés à des tiers pour la gestion locale, la Immotest Bau- und Verwaltungs AG a réalisé des honoraires nets de MCHF 1759 (-16.3%). Des activités d'intermédiaire sont exercées essentiellement pour les propres immeubles, mais également pour des sociétés proches et des tiers.

#### 2.6 Financements assurés par un gage

En raison de remboursements ainsi que du faible nombre de nouvelles affaires, le nombre de financements accordés à des tiers a été réduit de MCHF 4330 le ramenant à MCHF 21380 en 2010. Le produit des intérêts résultant des financements accordés porte sur MCHF 971 (moins MCHF 273 par rapport à l'année dernière).

#### 2.7 Bénéfice net consolidé

La PAX SA de Placements a mis à profit les excellentes conditions sur le marché et augmenté le bénéfice net consolidé de 11.7% pour atteindre MCHF 24486. L'augmentation par rapport à l'année précédente a été obtenue essentiellement à partir de la vente d'immeubles en réalisation et en biens propres ainsi que par le meilleur résultat financier.

#### 2.8 Cours des actions et dividende

Au cours de l'exercice écoulé, le cours a oscillé entre CHF 780 et CHF 908. Au 31.12.2010, le cours de l'action portait sur CHF 875, ce qui, avec une valeur de CHF 800 l'année précédente, représente une hausse de 9.4%. En raison du bénéfice annuel une fois encore réjouissant, il est possible de demander un dividende ordinaire de CHF 14.00 par action ce qui représente une performance de l'action de 11.1% pour l'année 2010.

### 3. Groupe PAX

#### 3.1 Évolution et rendement du capital propre du groupe

Le capital propre du groupe a augmenté de 11.1% en 2010 et portait, au 31.12.2010, sur 463.3 millions de CHF. Le rendement du capital propre est de 16.5%. L'évolution du capital propre du groupe affiché depuis sa création en 1995 explique la réussite commerciale et souligne la solidité financière de l'entreprise. La PAX est parfaitement armée pour l'avenir.



# Rapport financier 2010

# Sommaire

## Comptes annuels consolidés 2010

### Table de matières

Compte de profits et pertes du konzern	51
Bilan du konzern	52
Tableau de financement	54
Tableau de variation du capital propre	56

### Annexe

Bases et principes d'évaluation	57
Commentaires sur le compte de profits et pertes du konzern	63
Compte de résultat sectoriel	67
Commentaires sur le bilan du konzern	69
Autres informations	77
Rapport de l'organe de révision	81

### PAX Holding (société coopérative)

Bilan	82
Compte de profits et pertes	83
Annexe	84
Proposition du conseil d'administration	86
Rapport de l'organe de révision	87

# Compte de profits et pertes du konzern

	Commentaires	2010 en 1000 CHF	2009 en 1000 CHF
Primes brutes		696 729	699 990
Part des réassureurs		-5 070	-6 546
Modification des reports de primes		683	1 340
<b>Primes acquises pour le compte propre</b>	<b>2.1</b>	<b>692 342</b>	<b>694 784</b>
<b>Autre produit actuariel</b>		<b>560</b>	<b>918</b>
Prestations d'assurance brutes versées	2.2	-701 491	-766 659
Part des réassureurs		5 507	8 391
Prestations d'assurance versées pour le compte propre		-695 984	-758 268
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens		-106	-8 613
Part des réassureurs		0	-700
Modification des réserves techniques		-35 196	1 272
Part des réassureurs		-2 098	-1 902
<b>Prestations d'assurance pour le compte propre</b>		<b>-733 384</b>	<b>-768 211</b>
<b>Frais techniques</b>	<b>2.3</b>	<b>-77 500</b>	<b>-74 532</b>
Autres charges		-1 107	-1 296
Attribution à la réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	-10 000	-35 000
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	-20 180	-20 936
Prélèvement des réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	20 180	20 936
<b>Autres charges actuarielles</b>		<b>-11 107</b>	<b>-36 296</b>
<b>Résultat technique des opérations vie</b>		<b>-129 089</b>	<b>-183 337</b>
Produit provenant des placements de capitaux	2.4	326 452	302 060
Amortissement/revalorisation net des placements de capitaux	2.4	-79 779	12 638
Dépenses liées aux placements de capitaux	2.4	-26 817	-39 438
Autres produits financiers	2.5	13 107	11 057
Autres charges financières	2.5	-14 422	-16 828
Amortissement des immobilisations corporelles	2.5	-391	-673
<b>Résultat financier</b>		<b>218 150</b>	<b>268 816</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>89 061</b>	<b>85 479</b>
Impôts	2.6	-18 843	-18 778
Parts minoritaires		-10 732	-9 328
<b>Bénéfice annuel</b>		<b>59 486</b>	<b>57 373</b>

# Bilan du konzern

## ACTIF

	Commentaires	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF
Placements immobiliers	4.1	990 862	1 086 451
Actions et fonds de placement	4.2	162 159	240 390
Titres à revenu fixe	4.2	3 200 446	2 896 995
Produits structurés et dérivés	4.2	67 429	118 545
Prêts à des corporations	4.2	778 066	559 000
Hypothèques	4.2	216 056	235 820
Dépôts à termes	4.2	40 000	543 000
Prêts sur polices		16 065	18 166
Autres investissements financiers		1 982	104
<b>Placements de capitaux</b>		<b>5 473 065</b>	<b>5 698 471</b>
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	4.3	966 799	952 214
Immobilisations corporelles	4.1	376	763
Actifs provenant des réserves de cotisation de l'employeur	4.4	8 103	8 106
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>6 448 343</b>	<b>6 659 554</b>
Créances provenant des opérations d'assurance	4.5	16 216	17 627
Autres créances		14 260	20 757
Immeubles en réalisation	4.6	283 612	269 568
Liquidités		337 424	116 090
Délimitation active de compte		82 347	73 217
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>733 859</b>	<b>497 259</b>
<b>Total actif</b>		<b>7 182 202</b>	<b>7 156 813</b>

**PASSIF**

	Commentaires	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF
Réserves actuarielles pour le compte propre	4.7	4 893 617	4 858 851
Reports de primes	4.8	46 011	46 694
Réserves pour cas d'assurance en suspens	4.9	121 223	125 610
Parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance		29 773	30 451
<b>Total des réserves actuarielles pour le compte propre</b>		<b>5 090 624</b>	<b>5 061 606</b>
Réserves actuarielles pour les assurances vie liées à des fonds		965 216	951 035
<b>Total des réserves actuarielles</b>		<b>6 055 840</b>	<b>6 012 641</b>
Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	171 773	184 066
Dépôts de garantie en espèces des sociétés de réassurance		14 766	16 001
Réserves (financières) non techniques	4.11	57 391	54 235
Autres engagements à long terme	4.12	70 600	100 725
<b>Total des engagements à long terme</b>		<b>6 370 370</b>	<b>6 367 668</b>
Engagements provenant des opérations d'assurance	4.13	121 107	132 317
Acomptes pour ventes de biens-fonds		34 097	16 918
Créances bancaires (avances à terme fixe)	4.14	144 900	166 400
Autres engagements à court terme		14 317	9 862
Total des autres engagements à court terme		193 314	193 180
Réserves à court terme		5 405	0
Délimitation passive de compte		28 636	49 511
<b>Total des engagements à court terme</b>		<b>348 462</b>	<b>375 009</b>
<b>Total du capital d'emprunt</b>		<b>6 718 832</b>	<b>6 742 677</b>
Réserves de réévaluation		114 534	135 010
Réserves de capitaux		51 464	51 147
Réserves de bénéfice		154 686	98 739
Bénéfice annuel		59 486	57 373
<b>Capital propre, parts minoritaires exclues</b>	4.15	<b>380 170</b>	<b>342 269</b>
Parts minoritaires		83 200	71 867
<b>Total du capital propre</b>		<b>463 370</b>	<b>414 136</b>
<b>Total passif</b>		<b>7 182 202</b>	<b>7 156 813</b>

# Tableau de financement

Commentaires	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF
<b>Bénéfice annuel avant parts minoritaires</b>	<b>70 218</b>	<b>66 701</b>
– Amortissement sur immobilisations corporelles <b>2.5</b>	391	673
– Bénéfices sur immobilisations corporelles	0	–36
– Revalorisation sur placements de capitaux <b>2.4</b>	–412	–35 022
– Amortissement sur placements de capitaux <b>2.4</b>	80 191	22 384
– Modification des impôts latents <b>2.6</b>	9 667	8 542
– Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux <b>2.4</b>		
– Placements immobiliers	–18 217	–15 285
– Participations	–1 229	–8 784
– Actions et fonds de placement	–31 671	–12 506
– Titres à revenu fixe, produits structurés et dérivés	–45 053	–19 432
– Prêts à des corporations	–135	–135
– Hypothèques	144	–23
	–96 161	–56 165
<b>Réserves</b>		
– Augmentation/diminution des réserves actuarielles pour le compte propre	34 766	–34 011
– Diminution des reports de primes	–683	–1 340
– Diminution/augmentation des réserves pour cas en suspens	–4 387	9 966
– Diminution des parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance	–678	–202
– Augmentation des réserves actuarielles pour assurances vie liées à des fonds	8 814	43 623
– Diminution/augmentation pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	–10 180	14 064
– Diminution des dépôts de garantie en espèces des sociétés de réassurance	–1 235	–210
– Diminution des réserves (financières) non techniques sans impôts latents	–1 255	25 162
	–845	31 045
<b>Modification des fonds nets de roulement</b>		
– Diminution des créances provenant des opérations d'assurance	1 412	3 601
– Diminution/augmentation des engagements des opérations d'assurance	–11 211	9 775
– Augmentation des immeubles en réalisation	–14 044	–21 320
– Augmentation/diminution des acomptes pour ventes de biens-fonds	17 180	–10 818
– Diminution/augmentation des créances bancaires à court terme	–21 500	14 400
– Diminution/augmentation des autres créances	6 520	–506
– Augmentation/diminution des autres engagements à court terme	9 860	–9 481
– Augmentation de la délimitation active de compte	–9 583	–249
– Diminution/augmentation de la délimitation passive de compte	–20 875	13 204
	–42 241	–1 394
<b>Flux de fonds de l'activité d'exploitation</b>	<b>46 815</b>	<b>36 728</b>

Commentaires	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF
Report de la page précédente		
<b>Flux de fonds de l'activité d'exploitation</b>	<b>46 815</b>	<b>36 728</b>
<b>Placements de capitaux</b>		
– Diminution des placements immobiliers	106 153	92 393
– Diminution des participations	1 546	10 809
– Diminution des actions et fonds de placement	77 784	141 299
– Augmentation des titres à revenu fixe, produits structurés et dérivés	–273 958	–203 896
– Augmentation des prêts à des corporations	–219 066	–49 865
– Diminution des hypothèques	19 920	15 960
– Diminution des dépôts à termes	503 000	55 000
– Diminution des prêts sur polices	2 101	2 132
– Augmentation des autres investissements financiers	–2 609	–86
– Augmentation des placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance <b>4.3</b>	–9 218	205 653
	205 653	–41 091
		22 655
<b>Investissements nets</b>		
– Diminution des actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur <b>4.4</b>	3	703
– Investissements nets en immobilisations corporelles	–4	–168
– Investissements en participations	0	–1
		–8 896
		–8 361
<b>Flux de fonds de l'activité d'investissement</b>	<b>205 652</b>	<b>14 294</b>
<b>Activité de financement</b>		
– Engagements à long terme contractés	0	8 806
– Amortissement d'engagements à long terme	–30 125	–26 014
– Dividende parts minoritaires	–1 008	–666
<b>Flux de fonds de l'activité de financement</b>	<b>–31 133</b>	<b>–17 874</b>
<b>Modification du fonds liquidités</b>	<b>221 334</b>	<b>33 148</b>
<b>Montant initial du fonds liquidités</b>	<b>116 090</b>	<b>82 942</b>
<b>Montant final du fonds liquidités</b>	<b>337 424</b>	<b>116 090</b>

## Tableau de variation du capital propre

	Réserves de réévaluation	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice, bénéfice annuel inclus	Capital propre, parts minoritaires exclues	Parts minoritaires	Total du capital propre
	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF
<b>État au 1.1.2009</b>	<b>123 511</b>	<b>49 121</b>	<b>108 141</b>	<b>280 773</b>	<b>52 149</b>	<b>332 922</b>
Bénéfice annuel			57 373	57 373	9 328	<b>66 701</b>
Dividende				0	-666	<b>-666</b>
Goodwill réintégré		2 026		2 026		<b>2 026</b>
Modification des parts	-1 654		-9 402	-11 056	11 056	<b>0</b>
Modification réserves de réévaluation	13 153			13 153		<b>13 153</b>
<b>État au 31.12.2009</b>	<b>135 010</b>	<b>51 147</b>	<b>156 112</b>	<b>342 269</b>	<b>71 867</b>	<b>414 136</b>
<b>État au 1.1.2010</b>	<b>135 010</b>	<b>51 147</b>	<b>156 112</b>	<b>342 269</b>	<b>71 867</b>	<b>414 136</b>
Bénéfice annuel			59 486	59 486	10 732	<b>70 218</b>
Dividende				0	-1 008	<b>-1 008</b>
Goodwill réintégré		317		317		<b>317</b>
Modification des parts	-183		-1 426	-1 609	1 609	<b>0</b>
Modification réserves de réévaluation	-20 293			-20 293		<b>-20 293</b>
<b>État au 31.12.2010</b>	<b>114 534</b>	<b>51 464</b>	<b>214 172</b>	<b>380 170</b>	<b>83 200</b>	<b>463 370</b>

# Annexe

## 1 Bases et principes d'évaluation

### 1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes du Konzern du PAX Holding (société coopérative), Bâle, ont été établis en conformité avec les règles de Swiss GAAP RPC.

Pour ce qui est des comptes du Konzern, c'est la recommandation spécifique à la branche Swiss GAAP RPC 14 «Comptes consolidés des compagnies d'assurance» dans sa version de 1996, révisée en 2001, qui est dans ce cas particulièrement prise en compte.

La clôture de l'exercice du Konzern doit refléter une image correspondant à la situation réelle en matière de patrimoine, financière et de niveau de rendement (true and fair view) du groupe PAX et prend de ce fait en compte l'ensemble des sociétés appartenant au groupe comme une unité.

### 1.2 Principes de consolidation

La présente clôture consolidée est basée sur les clôtures individuelles des sociétés du Konzern qui appartiennent au groupe PAX conformément à la structure du groupe figurant à la page 20.

Les actifs et passifs internes au Konzern dans chacun des comptes annuels ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes au Konzern sont éliminés. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase» anglo-saxonne, ce qui signifie que l'on trouve, en face de la valeur comptable de participation de la société mère, le prorata au capital propre de la filiale au moment de l'acquisition ou de la première consolidation. Les sociétés acquises dans le courant de l'année sont réévaluées à la date d'acquisition selon des principes standardisés du Konzern et consolidées à partir de ce jour déterminant.

Il est tenu compte de sociétés auxquelles le PAX Holding (société coopérative) participe directement ou indirectement à raison de plus de 50% selon la méthode de la consolidation intégrale, c'est-à-dire que les positions du compte annuel sont consolidées à 100%. Les parts au capital ou au résultat d'actionnaires minoritaires apparaissent séparément.

**Sociétés du groupe et sociétés de participations au 31 décembre 2010:**

	Capital de base 1000 CHF	Taux de participation
PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle <sup>1</sup>	60 000	100.0%
PAX SA de Placements, Bâle <sup>2, 3</sup>	18 000	56.5%
PAX Wohnbauten AG, Sachseln <sup>4</sup>	55	100.0%
PAX Immotrade AG, Sachseln <sup>4</sup>	50	100.0%
PAX-Liegenschaften AG, Meggen <sup>4</sup>	100	100.0%
PAX Invest AG, Basel <sup>4</sup>	200	100.0%
IMMOTEST Bau- und Verwaltungs-AG, Basel <sup>4</sup>	250	100.0%
PAX Real Estate AG, Sarnen <sup>4</sup>	200	100.0%
PAX Construct AG, Sarnen <sup>4</sup>	100	100.0%

<sup>1</sup> Détenue par le PAX Holding (société coopérative), Bâle

<sup>2</sup> 48.1% détenus par le PAX Holding (société coopérative), Bâle et 8.4% détenus par la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle

<sup>3</sup> Cotée à la bourse suisse SIX Swiss Exchange (sociétés immobilières), numéro de valeur 217 834

<sup>4</sup> Détenues par la PAX SA de Placements SA, Bâle

### Date de clôture

Les comptes du konzern sont clôturés uniformément au 31 décembre et sont basés sur les clôtures individuelles examinées de toutes les sociétés du konzern.

### Transactions avec des personnes proches

Sont désignés comme personnes proches les membres du comité directorial et des conseils d'administration des sociétés appartenant au groupe PAX ainsi que des institutions de prévoyance. Les transactions avec ces personnes sont effectuées aux conditions habituelles sur le marché en tenant compte, pour les produits d'assurance, des rabais pour collaborateurs.

### 1.3 Conversion de devises étrangères

Le groupe PAX travaille exclusivement sur le territoire suisse. Des comptes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les cours appliqués à la fin de l'année étaient les suivants:

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
EUR	1.251	1.484
GBP	n/a	1.660
USD	0.936	1.030
CAD	n/a	0.980
NZD	n/a	0.749
AUD	0.950	0.925
NOK	0.160	0.179

### 1.4 Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation les plus importants sont expliqués ci-après:

- **Base d'évaluation:** L'évaluation des actifs et passifs de toutes les sociétés consolidées se fait selon des critères unifiés. C'est le principe de l'évaluation individuelle qui est applicable. Les plus-values ou les moins-values ne sont pas compensées entre elles.
- **Goodwill:** La différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur patrimoniale au prorata pour les actions de la PAX SA de Placements représente un goodwill. Celui-ci est directement compensé avec le capital propre au moment de l'acquisition.

Étant donné qu'il s'agit d'un goodwill acquis, il serait possible d'effectuer une inscription au bilan et d'amortir le montant inscrit au bilan sur 5 ans. Cela influencerait sur les comptes semestriels ou annuels comme suit:

	2010	2009
	en 1000 CHF	en 1000 CHF
Valeur d'acquisition théorique	738	931
Durée d'utilisation théorique	5 ans	5 ans
Amortissement théorique du goodwill à la charge du bénéfice annuel	172	140
Goodwill théorique pouvant être inscrit au bilan = valeur résiduelle	254	473

- **Placements immobiliers:** Il s'agit, dans le cas des placements immobiliers, d'immeubles de rapport qui sont chaque fois portés au bilan à leur valeur marchande après la première prise en compte à leur valeur d'acquisition. La valeur marchande est calculée selon la méthode reposant sur la valeur de rendement et est examinée à tour de rôle par des experts externes. Cela permet de garantir que l'évaluation répond aux exigences tant en termes de méthode qu'au cas par cas. Des écarts entre les valeurs obtenues interne et externe sont systématiquement analysés. Si la valeur obtenue au niveau externe est nettement inférieure à la valeur interne, c'est la valeur externe qui est reprise dans les comptes du Konzern.

La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur marchande est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur marchande tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

Le taux de capitalisation est déterminé selon la méthode des composantes à risque. Le taux d'intérêt de base d'origine s'oriente sur les intérêts pour les emprunts obligataires fédéraux sans risques. Viennent s'y ajouter des majorations et des réductions spécifiques aux biens et au marché.

L'immeuble du siège social, essentiellement à usage propre, apparaît comme placement immobilier dans les placements de capitaux. La valeur locative imputée est examinée tous les ans.

- **Placements immobiliers en construction:** Il s'agit là de biens prévus pour être intégrés dans le portefeuille propre. Ils sont évalués au maximum à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Des dévalorisations perceptibles sont réévaluées.
- **Actions et fonds de placement:** Il s'agit là, en général, de titres cotés en bourse qui sont portés au bilan à la valeur marchande de la date du bilan. La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur marchande est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur marchande tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

- **Titres à revenu fixe:** Ces titres sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized-cost. Les amortissements linéaires résultant de l'application de cette méthode sont saisis avec effet sur le résultat. Des dévalorisations perceptibles durables pour des raisons de solvabilité sont prises en compte par la saisie de réévaluations individuelles.

- **Produits structurés et dérivés:** Le groupe PAX acquiert aussi bien des contrats standards traités par les bourses réglementées que des contrats over-the-counter (OTC) traités hors bourse. Il s'agit là pour l'essentiel de produits structurés, pour lesquels le rendement est en rapport avec un titre de participation, un indice ou un risque d'une tierce partie ou dont les conditions se rapportant aux intérêts et aux devises ne sont pas standardisées. Ces placements sont évalués à des valeurs proches du marché. Pour ce faire, il est fait appel à des modèles actuariels reconnus pour déterminer la valeur.

- **Hypothèques, prêts, dépôts à terme:** Ces placements de capitaux sont saisis à leur valeur historique d'acquisition déduction faite de réévaluations éventuellement nécessaires.

- **Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance:** Il s'agit de placements de capitaux détenus comme garantie pour des produits d'assurance liés à des fonds. Les preneurs d'assurance qui détiennent des produits de ce genre participent au bénéfice ou à la modification de valeur de ces placements de capitaux à leur propre risque.

L'évaluation au bilan de ces placements en capitaux est effectuée aux valeurs marchandes. Des plus-values et des moins-values résultant de l'évaluation sont neutralisées par des modifications correspondantes des réserves actuarielles appartenant à cette catégorie de placements. Elles ne modifient ni les réserves de réévaluation, ni le bénéfice annuel.

- **Autres placements de capitaux:** Les autres placements de capitaux sont saisis aux valeurs historiques d'acquisition déduction faite de réévaluations éventuellement nécessaires.
- **Immobilisations corporelles:** Celles-ci sont inscrites à l'actif à partir d'un montant de CHF 5 000 et amorties linéairement sur une durée d'utilisation de 5 ans. La valeur intrinsèque est vérifiée lors de chaque clôture.

- **Frais de conclusion:** Ces frais qui apparaissent au moment de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou du renouvellement de contrats d'assurance sont saisis directement à charge du compte de profits et pertes et ne sont pas portés à l'actif.
- **Créances provenant des opérations d'assurance:** Ces postes sont évalués à la valeur nominale. D'éventuelles dévalorisations sont prises en compte par la constitution d'un ducroire qui est déterminé sur la base des échéances et des risques d'insolvabilité.
- **Liquidités:** Les liquidités constituent la base du tableau de financement et comprennent les avoirs en caisse librement disponibles ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales.
- **Immeubles en réalisation/créances bancaires (avances à terme fixe):** En ce qui concerne les immeubles en réalisation, il s'agit de biens qui sont construits par le groupe PAX SA de Placements en vue de les vendre. Ils sont vendus une fois la construction terminée.

L'inscription à l'actif des immeubles en réalisation se fait en fonction de l'avancement actuel des travaux ou des acomptes payés en conséquence. Les parts de bénéfice inscrites à l'actif sont prises en compte lors de la vente de biens dont la construction est achevée au moment du transfert contractuel de l'utilisation et du risque à l'acquéreur (entrée en jouissance).

Les crédits utilisés pour financer cette activité commerciale apparaissent comme créances à court terme. Les frais découlant du capital d'emprunt sont à la charge des autres dépenses et ne sont de ce fait pas inscrits à l'actif.

- **Réserves actuarielles:** Celles-ci représentent des obligations vis-à-vis des preneurs d'assurance. Elles sont fondamentalement évaluées sur la base de chaque contrat d'assurance. Les prescriptions et usages suisses ainsi que les plans d'exploitation constituent la base pour les calculs.

Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de paiement, escomptés du taux d'intérêt technique correspondant, constitués à partir de la différence entre les versements à venir aux assurés (prestations d'assurance) et les paiements à venir des assurés (primes). Les bases biométriques (mortalité, probabilité d'invalidité et autres probabi-

lités d'exclusion) sont dans ce cas prises en compte (méthode prospective). En ce qui concerne les avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle ainsi que les produits de capitaux flexibles et les produits liés à des fonds dans l'assurance individuelle, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs accumulés des preneurs d'assurance (méthode rétrospective).

Les réserves pour les cas d'assurance en suspens – également réserves pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus. Par conséquent, les réserves pour sinistres à régler sont régulièrement contrôlées quant à leur méthode d'évaluation et adaptées si besoin est. Une réserve est constituée (IBNR) pour les cas survenus, mais non encore signalés

La délimitation de primes déjà encaissées qui concernent cependant des périodes futures se fait au jour près.

- **Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents:**  
Ce poste du bilan contient

#### a) le fonds d'excédents

Les preneurs d'assurance participent au produit réalisé chaque année grâce aux opérations d'assurance sur la vie. Cette participation prend la forme d'attributions à la réserve pour la participation future aux excédents. Les montants attribués à cette réserve sont distribués aux preneurs d'assurance dans les années qui suivent sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

#### b) les excédents latents provenant de plus-values ou de moins-values

Il s'agit des excédents latents provenant des différences d'évaluation dans l'exercice de la prévoyance professionnelle qui résultent des plus-values et des moins-values entre établissement des comptes du Konzern et comptes commerciaux. En cas d'établissement du bilan à partir de la réserve de réévaluation, ces différences peuvent tout autant avoir un effet sur le résultat qu'être sans effet sur le résultat. Ces différences de valeur ne se sont pas encore produites et sont de ce fait latentes. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

- **Réserves (financières) non techniques:** Il s'agit là, d'une part, de réserves pour des engagements incertains, mais pouvant être estimés, qui résultent d'événements passés n'appartenant pas aux opérations d'assurance. D'autre part, la réserve pour la prime de fidélité en cas de retraite anticipée de collaborateurs de longue date et pour les créances irrécouvrables des opérations collectives y est également comprise. Le montant de ces réserves correspond à l'estimation des sorties futures de fonds.

La réserve pour les impôts latents est également affichée dans cette position.

- **Engagements provenant des opérations d'assurance:** Ce poste comprend, d'une part, des engagements qui pourront, dans les années à venir, être compensés avec des créances de primes ou des commissions telles que primes, dépôts de primes et cautions et qui n'entraînent de ce fait aucune sortie directe de moyens et, d'autre part, également des engagements de paiement pour des cas de prestations non encore réglés, mais comptabilisés.
- **Acomptes pour ventes de biens-fonds:** Pour ce qui est du groupe PAX SA de Placements, les acquéreurs d'appartements en copropriété versent habituellement un acompte lorsqu'ils réservent le bien qu'ils achètent. Le reste du prix d'achat est dû au moment de l'installation dans l'appartement. Pour certains lotissements, les acquéreurs d'appartements effectuent un versement pour la part de terrain ainsi que des versements partiels ultérieurs en fonction de l'avancement de la construction. Des versements partiels de ce genre sont inscrits au passif jusqu'au transfert de la propriété.
- **Délimitation active/passive de compte:** Les délimitations de compte servent à saisir les charges et les produits pour chaque exercice. Du côté actif, elles englobent essentiellement des intérêts courus régularisés sur les titres à intérêt fixe, du côté passif, la délimitation de prestations d'assurance non encore comptabilisées et d'impôts dus.

- **Impôts:** Les impôts courants sur le capital et le revenu sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts dus à court terme figurent dans les autres engagements à court terme ou dans les limitations passives de compte. Des économies d'impôts possibles sur la base de reports de pertes existants sont prises en compte lorsque leur réalisation dans les années à venir semble probable.

Des impôts latents apparaissant au niveau du Konzern en raison d'applications d'évaluation différentes sont délimités au taux d'imposition attendu. Dans la présente clôture du Konzern, le taux d'imposition pour les impôts latents est de 20.5% (année précédente 21.6%) pour la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA active dans les opérations d'assurance et de 22.5% (année précédente 22.0%) pour le groupe PAX SA de Placements actif dans les opérations immobilières. Les impôts latents apparaissent dans les réserves (financières) non techniques.

- **Prévoyance en faveur du personnel:** Les collaborateurs du groupe PAX sont affiliés à une institution de prévoyance conformément à la législation suisse. Cette prévoyance est financée grâce aux cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Ces dernières sont saisies dans les frais de personnel du compte de profits et pertes pour l'exercice concerné. La prévoyance est assurée par des fondations légalement autonomes et indépendantes de l'employeur. Des prestations de retraite ainsi qu'en cas d'invalidité et de décès sont accordées conformément aux règlements de prévoyance.

## 2 Commentaires sur le compte de profits et pertes du Konzern

### 2.1 Primes acquises pour le compte propre

	2010			2009		
	en 1000 CHF Brutes	en 1000 CHF Réassurance	en 1000 CHF Pour le compte propre	en 1000 CHF Brutes	en 1000 CHF Réassurance	en 1000 CHF Pour le compte propre
<b>Primes</b>						
Assurance individuelle	285 333	-1 972	283 361	293 147	-2 265	290 882
Assurance collective	410 641	-3 088	407 553	406 212	-4 270	401 942
Autres	755	-10	745	631	-11	620
<b>Total</b>	<b>696 729</b>	<b>-5 070</b>	<b>691 659</b>	<b>699 990</b>	<b>-6 546</b>	<b>693 444</b>
<b>Modification des reports de primes</b>						
Assurance individuelle	819	-138	681	1 431	-94	1 337
Assurance collective	0	-1	-1	0	-1	-1
Autres	3	0	3	4	0	4
<b>Total</b>	<b>822</b>	<b>-139</b>	<b>683</b>	<b>1 435</b>	<b>-95</b>	<b>1 340</b>
<b>Primes acquises pour le compte propre</b>						
Assurance individuelle	286 152	-2 110	284 042	294 578	-2 359	292 219
Assurance collective	410 641	-3 089	407 552	406 212	-4 271	401 941
Autres	758	-10	748	635	-11	624
<b>Total</b>	<b>697 551</b>	<b>-5 209</b>	<b>692 342</b>	<b>701 425</b>	<b>-6 641</b>	<b>694 784</b>

Selon le mode de paiement, les primes brutes sont réparties comme suit:

	2010 en 1000 CHF	2009 en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
<b>Primes périodiques</b>			
Assurance individuelle	246 705	256 628	
Assurance collective	223 752	232 361	
Autres	755	631	
	<b>471 212</b>	<b>489 620</b>	-3.8%
<b>Primes uniques</b>			
Assurance individuelle	38 629	36 519	
Assurance collective	186 888	173 851	
	<b>225 517</b>	<b>210 370</b>	7.2%
<b>Total primes brutes</b>	<b>696 729</b>	<b>699 990</b>	-0.5%

Selon les produits, les primes acquises de l'assurance individuelle sont réparties comme suit:

Assurance vie classique	174 601	172 611	1.2%
Produits pour lesquels les preneurs d'assurance assument le risque inhérent au placement de capital	111 551	121 967	-8.5%
<b>Total</b>	<b>286 152</b>	<b>294 578</b>	-2.9%

## 2.2 Prestations d'assurance versées brutes

	2010 en 1000 CHF	2009 en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
Cas de décès	-25 628	-35 533	-27.9%
Échéances	-185 022	-181 408	2.0%
Rentes de vieillesse et de survivants	-56 374	-52 571	7.2%
Invalité	-50 500	-52 469	-3.8%
Assurance maladie	-250	-233	7.0%
Indemnités pour annulations de contrats/départs	-383 717	-444 445	-13.7%
<b>Total</b>	<b>-701 491</b>	<b>-766 659</b>	-8.5%

### 2.3 Frais techniques

	2010 en 1000 CHF	2009 en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
<b>Frais techniques selon les secteurs de fonction</b>			
Service externe	-32 068	-28 054	14.3%
Dépenses de personnel service interne	-29 286	-31 344	-6.6%
Dépenses de matériel service interne	-16 146	-15 134	6.7%
Total service interne	-45 432	-46 478	-2.3%
<b>Total</b>	<b>-77 500</b>	<b>-74 532</b>	4.0%

Les frais techniques sont pour le compte propre et comprennent, outre les dépenses pour le personnel des services externe et interne, tous les frais liés à l'informatique, aux télécommunications, au marketing, à l'infrastructure et à l'administration.

### 2.4 Résultat financier: produit provenant des placements de capitaux

	2010 en 1000 CHF	2009 en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
<b>Produit provenant des placements de capitaux</b>			
Produit provenant des placements immobiliers	81 931	87 151	-6.0%
Produit des titres	110 658	113 291	-2.3%
Produit des hypothèques	6 372	7 256	-12.2%
Autres produits de capitaux	19 124	14 756	29.6%
Bénéfices de change sur les placements de capitaux <sup>1</sup>	1 679	10 210	-83.6%
Bénéfices provenant de la vente de placement de capitaux <sup>1</sup>	106 688	69 396	53.7%
	<b>326 452</b>	<b>302 060</b>	8.1%
<b>Revalorisation/amortissement nets des placements de capitaux<sup>2</sup></b>			
Revalorisation des placements de capitaux	412	35 022	-98.8%
Amortissements des placements de capitaux	-80 191	-22 384	258.3%
	<b>-79 779</b>	<b>12 638</b>	731.3%
<b>Dépenses pour les placements de capitaux</b>			
Frais pour la gestion des placements immobiliers	-13 555	-15 037	-9.9%
Frais pour la gestion des titres	-1 057	-959	10.3%
Pertes de change sur les placements de capitaux <sup>1</sup>	-7 628	-1 176	548.8%
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux <sup>1</sup>	-4 577	-22 266	-79.4%
	<b>-26 817</b>	<b>-39 438</b>	-32.0%
<b>Total</b>	<b>219 856</b>	<b>275 260</b>	-20.1%

<sup>1</sup> Les bénéfices et pertes réalisés d'un montant de 96,16 millions de CHF (56,17 millions de CHF l'année précédente) sont représentés selon les catégories de placement dans le tableau de financement.

<sup>2</sup> Les amortissements nettement plus élevés par rapport à l'année précédente ont essentiellement une origine monétaire.

## 2.5 Résultat financier: autres

	2010 en 1000 CHF	2009 en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
<b>Autres produits financiers</b>			
Produits des intérêts et commissions	13 107	11 057	18.5%
	<b>13 107</b>	<b>11 057</b>	18.5%
<b>Autres dépenses financières</b>			
Autres frais d'intérêts	-10 411	-10 099	3.1%
Dépenses de personnel autres opérations	-1 789	-1 888	-5.3%
Frais de gestion	-2 222	-4 841	-54.1%
	<b>-14 422</b>	<b>-16 828</b>	-14.3%
<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>	<b>-391</b>	<b>-673</b>	-41.9%
<b>Total</b>	<b>-1 706</b>	<b>-6 444</b>	-73.5%

## 2.6 Impôts

	2010 en 1000 CHF	2009 en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
Impôts sur les bénéfices	-6 099	-5 224	16.7%
Autres impôts	-3 077	-5 012	-38.6%
Changement des impôts latents	-9 667	-8 542	13.2%
<b>Total</b>	<b>-18 843</b>	<b>-18 778</b>	0.3%

### 3 Compte de résultat sectoriel

	2010			2009		
	en 1000 CHF Opérations d'assurance	en 1000 CHF Autres opérations	en 1000 CHF Total	en 1000 CHF Opérations d'assurance	en 1000 CHF Autres opérations	en 1000 CHF Total
Primes brutes	696 729			699 990		
Part des réassureurs	-5 070			-6 546		
Modification des reports de primes	683			1 340		
<b>Primes acquises pour le compte propre</b>	<b>692 342</b>		<b>692 342</b>	<b>694 784</b>		<b>694 784</b>
<b>Autre produit actuariel</b>	<b>560</b>		<b>560</b>	<b>918</b>		<b>918</b>
Prestations d'assurance brutes versées	-701 491			-766 659		
Part des réassureurs	5 507			8 391		
Prestations d'assurance versées pour le compte propre	<b>-695 984</b>		<b>-695 984</b>	<b>-758 268</b>		<b>-758 268</b>
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens	-106			-8 613		
Part des réassureurs	0		<b>-106</b>	-700		<b>-9 313</b>
Modification des réserves techniques	-35 196			1 272		
Part des réassureurs	-2 098		<b>-37 294</b>	-1 902		<b>-630</b>
<b>Prestations d'assurance pour le compte propre</b>			<b>-733 384</b>			<b>-768 211</b>
<b>Frais techniques</b>	<b>-77 500</b>		<b>-77 500</b>	<b>-74 532</b>		<b>-74 532</b>
Autres charges	-1 107			-1 296		
Attribution à la réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	-10 000			-35 000		
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	-20 180			-20 936		
Prélèvement des réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	20 180			20 936		
<b>Autres charges actuarielles</b>			<b>-11 107</b>			<b>-36 296</b>
<b>Résultat technique</b>			<b>-129 089</b>			<b>-183 337</b>

	2010			2009		
	en 1000 CHF Opérations d'assurance	en 1000 CHF Autres opérations	en 1000 CHF Total	en 1000 CHF Opérations d'assurance	en 1000 CHF Autres opérations	en 1000 CHF Total
Report de la page précédente						
<b>Résultat technique</b>			<b>-129 089</b>			<b>-183 337</b>
Produit provenant des placements de capitaux	290 812	35 640		270 193	31 867	
Amortissement/revalorisation net des placements de capitaux	-79 737	-42		12 598	40	
Dépenses liées aux placements de capitaux	-22 574	-4 243		-37 783	-1 655	
Autres produits financiers	8 549	4 558		6 889	4 168	
Autres charges financières	-8 865	-5 557		-9 499	-7 329	
Amortissement des immobilisations corporelles	-391	0		-673	0	
<b>Résultat financier</b>	<b>187 794</b>	<b>30 356</b>	<b>218 150</b>	<b>241 725</b>	<b>27 091</b>	<b>268 816</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>58 705</b>	<b>30 356</b>	<b>89 061</b>	<b>58 388</b>	<b>27 091</b>	<b>85 479</b>
Impôts			-18 843			-18 778
Parts minoritaires			-10 732			-9 328
<b>Bénéfice annuel</b>			<b>59 486</b>			<b>57 373</b>

## 4 Commentaires sur le bilan du Konzern

### 4.1 Tableau des actifs immobilisés

	Placements immobiliers			Immobilisations corporelles
	provenant des opérations d'assurance Valeur vénale	provenant du groupe PAX SA de Placements Valeur vénale	Total Valeur vénale	
	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	Valeur d'acquisition en 1000 CHF
<b>État au 1.1.2009</b>	<b>1 045 891</b>	<b>112 630</b>	<b>1 158 521</b>	<b>7 097</b>
Entrées		2 539	2 539	204
Modification du périmètre de consolidation		32 500	32 500	
Sorties	-64 566	-15 080	-79 646	
Modifications de valeur	-26 291	-1 172	-27 463	
<b>État au 31.12.2009</b>	<b>955 033</b>	<b>131 418</b>	<b>1 086 451</b>	<b>7 031</b>

#### Réévaluations cumulées

<b>État au 1.1.2009</b>				<b>-5 865</b>
Sorties				
Amortissements				-673
<b>État au 31.12.2009</b>				<b>-6 538</b>

<b>Valeur comptable nette au 31.12.2009</b>	<b>955 033</b>	<b>131 418</b>	<b>1 086 451</b>	<b>763</b>
dont en construction pour le portefeuille	21 825	2 388	24 213	
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	908 100	91 765	999 865	

<b>État au 1.1.2010</b>	<b>955 033</b>	<b>131 418</b>	<b>1 086 451</b>	<b>7 301</b>
Entrées	16 686	2 100	18 786	46
Sorties	-91 912	-14 810	-106 722	-97
Modifications de valeur	-7 443	-210	-7 653	
<b>État au 31.12.2010</b>	<b>872 364</b>	<b>118 498</b>	<b>990 862</b>	<b>7 250</b>

#### Réévaluations cumulées

<b>État au 1.1.2010</b>				<b>-6 538</b>
Sorties				54
Amortissements				-391
<b>État au 31.12.2010</b>				<b>-6 875</b>

<b>Valeur comptable nette au 31.12.2010</b>	<b>872 364</b>	<b>118 498</b>	<b>990 862</b>	<b>376</b>
dont en construction pour le portefeuille	24 678	4 488	29 166	
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	829 159	85 467	914 625	

À la fin de l'année, des contrats de vente portant sur près de 36,68 millions de CHF (12,48 millions de CHF l'année précédente) au total ont été authentifiés avec entrée en jouissance en 2011 voire 2010.

## 4.2 Placements de capitaux

	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
<b>Informations complémentaires sur les placements de capitaux</b>			
<b>Actions et fonds de placement</b>			
Valeurs dans les comptes du konzern = valeur marchande	162 159	240 390	-32.5%
Valeur d'acquisition	131 931	196 235	-32.8%
<b>Placements private equity</b> compris dans les actions			
Valeurs dans les comptes du konzern = valeur marchande	10 332	10 194	1.4%
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Valeurs dans les comptes du konzern = évaluation amortized-cost	3 200 446	2 896 995	10.5%
Valeur marchande	3 332 678	3 028 348	10.0%
Valeur d'acquisition	3 199 317	2 896 209	10.5%
<b>Produits structurés et dérivés</b>			
Valeurs dans les comptes du konzern = valeur proche du marché	67 429	118 545	-43.1%
Valeur d'acquisition	66 230	115 831	-42.8%
<b>Prêts à des corporations</b>			
Valeurs dans les comptes du konzern = valeur nominale moins le ducroire	778 066	559 000	39.2%
Valeur d'acquisition	777 966	558 675	39.3%
<b>Hypothèques</b>			
Valeurs dans les comptes du konzern = valeur nominale moins le ducroire	216 056	235 820	-8.4%
Valeur d'acquisition	216 161	236 420	-8.6%
<b>Dépot à terme</b>			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur nominale	40 000	543 000	-92.6%

Les échéances des titres à revenu fixe qui sont évalués selon la méthode amortized-cost dans les comptes du konzern sont les suivantes (valeurs nominales):

<b>Échéances</b>	Au cours d'un an	1–6 ans	6–11 ans	plus de 11 ans	Total
	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF
État au 31.12.2009	85 893	1 737 737	946 816	201 873	2 972 319
État au 31.12.2010	230 275	1 547 618	953 140	463 542	3 194 575

Les échéances des dépôts à terme sont les suivantes:

<b>Échéances</b>	dans les 6 mois en 1000 CHF	dans plus de 6 mois en 1000 CHF	Total en 1000 CHF
État au 31.12.2009	528 000	15 000	543 000
État au 31.12.2010	40 000	0	40 000

Les **produits structurés et dérivés** se composent comme suit:

	<b>31.12.2010</b> en 1000 CHF	<b>31.12.2009</b> en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
Opérations à terme sur les devises			
– à des fins de couverture	5 178	0	100.0%
	<b>5 178</b>	<b>0</b>	100.0%
Dérivés OTC pour préparer l'acquisition selon des valeurs sous-jacentes			
– instruments des fonds propres	10 467	38 642	–72.9%
– taux d'intérêt	21 077	31 440	–33.0%
– indices	30 707	37 779	–18.7%
– autres valeurs sous-jacentes	0	10 684	–100.0%
	<b>62 251</b>	<b>118 545</b>	–47.5%
<b>Total</b>	<b>67 429</b>	<b>118 545</b>	–43.1%

#### 4.3 Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance

	<b>31.12.2010</b> en 1000 CHF	<b>31.12.2009</b> en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	952 214	787 482	20.9%
Entrées	304 870	81 156	275.7%
Sorties	–295 652	–40 065	637.9%
Flux de trésorerie net	9 218	41 091	–77.6%
Bénéfices non réalisés	5 367	123 641	–95.7%
<b>État au 31 décembre</b>	<b>966 799</b>	<b>952 214</b>	1.5%

#### 4.4 Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur et informations sur les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

Il existe une (trois l'année précédente) institution de prévoyance dans laquelle les collaboratrices et les collaborateurs du groupe PAX sont assurés. Le groupe PAX ne prévoit pas de tirer profit des excédents de couverture à la date du bilan. C'est pourquoi seules les réserves de cotisations de l'employeur sont inscrites à l'actif.

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) en MCHF	Valeur nominale 31.12.2010	Renonciation d'utilisation 31.12.2010	Bilan 31.12.2010	Constitution 2010	Bilan 31.12.2009	Résultat provenant de la RCE dans les dépenses de personnel	
						2010	2009
Institutions de prévoyance	8 103	0	8 103	0	8 106	-3	-703
<b>Total</b>	<b>8 103</b>	<b>0</b>	<b>8 103</b>	<b>0</b>	<b>8 106</b>	<b>-3</b>	<b>-703</b>

Début 2010, les institutions de prévoyance du groupe PAX ont été fusionnées. Les excédents de couverture existant à la fin 2009 ont été utilisés en faveur des assurés. La somme des excédents de couverture existant dans les plans de prévoyance a ainsi été utilisée dans sa totalité.

Avantage économique et dépenses de prévoyance en MCHF	Excédent de couverture/découvert 31.12.2010	Avantage économique du groupe PAX 31.12.2010	Changement par rapport à l'année précédente pour l'exercice 31.12.2009	Cotisations limitées à la période pour l'exercice	Dépenses de prévoyance dans les dépenses de personnel	
					2010	2009
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	1 158	0	-3 777	-3 959
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 158</b>	<b>0</b>	<b>-3 777</b>	<b>-3 959</b>

#### 4.5 Créances provenant des opérations d'assurance

	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
Prestations d'assurance payées d'avance	8 243	7 534	9.4%
Avoirs provenant des prestations d'assurance	105	59	78.5%
Primes arriérées	7 752	9 656	-19.7%
Réassurance	116	378	-69.4%
<b>Total</b>	<b>16 216</b>	<b>17 627</b>	<b>-8.0%</b>

## 4.6 Immeubles en réalisation

	31.12.2010			31.12.2009		
	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF
	Suisse alémanique	Romandie	Tessin	Suisse alémanique	Romandie	Tessin
Immeubles d'habitation	140 783	27 369	67 591	163 465	27 704	46 935
Immeubles à usage mixte	32 209	0	0	20 379	0	0
Immeubles commerciaux	15 660	0	0	11 085	0	0
<b>Total</b>	<b>188 652</b>	<b>27 369</b>	<b>67 591</b>	<b>194 929</b>	<b>27 704</b>	<b>46 935</b>
<b>Total global</b>			<b>283 612</b>			<b>269 568</b>

## 4.7 Réserves actuarielles pour le compte propre

	31.12.2010			31.12.2009		
	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Assurance individuelle	2 261 863	-11 984	2 249 879	2 276 560	-13 482	2 263 078
Assurance collective	2 640 633	-8 197	2 632 436	2 592 757	-8 796	2 583 961
Autres	11 302	0	11 302	11 812	0	11 812
<b>Total</b>	<b>4 913 798</b>	<b>-20 181</b>	<b>4 893 617</b>	<b>4 881 129</b>	<b>-22 278</b>	<b>4 858 851</b>

## 4.8 Reports de primes

	31.12.2010			31.12.2009		
	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Assurance individuelle	46 910	-959	45 951	47 729	-1 097	46 633
Assurance collective	0	-1	-1	0	-2	-2
Autres	66	-5	61	69	-5	63
<b>Total</b>	<b>46 976</b>	<b>-965</b>	<b>46 011</b>	<b>47 798</b>	<b>-1 104</b>	<b>46 694</b>

## 4.9 Réserves pour les cas d'assurance en suspens

	31.12.2010			31.12.2009		
	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Assurance individuelle	52 503	0	52 503	45 644	0	45 644
Assurance collective	68 720	0	68 720	79 966	0	79 966
<b>Total</b>	<b>121 223</b>	<b>0</b>	<b>121 223</b>	<b>125 610</b>	<b>0</b>	<b>125 610</b>

## 4.10 Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents

	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
<b>a) Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents</b>			
Solde des réserves en début d'année	132 786	122 696	8.2%
Fonds nécessaire pour la distribution aux preneurs d'assurance	-21 985	-22 489	-2.2%
Intérêt supplémentaire crédité	0	-3 974	-100.0%
Parts aux excédents créditées et libérées	1 805	1 553	16.2%
Prélèvement net pour la distribution aux preneurs d'assurance	-20 180	-24 910	19.0%
Attribution à la charge du bénéfice annuel	10 000	35 000	71.4%
<b>Total</b>	<b>122 606</b>	<b>132 786</b>	<b>-7.7%</b>
<b>b) Excédents latents provenant de plus-values et de moins-values</b>			
Excédents latents provenant de l'application de la legal quote sur les plus-values et les moins-values (prévoyance professionnelle)*	49 167	51 280	-4.1%
<b>Total</b>	<b>171 773</b>	<b>184 066</b>	<b>-6.7%</b>

\* Dans la prévoyance professionnelle, il y a lieu de tenir compte des dispositions prévoyance professionnelle se rapportant à la comptabilité séparée. C'est pourquoi 90% des plus-values et des moins-values résultant de la différence entre établissement du compte de profits et pertes du Konzern et compte commercial ont également été attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle. Ces différences de valeur comptable ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas davantage être distribuées.

## 4.11 Réserves (financières) non techniques

	Réserves pour le personnel en 1000 CHF	Autres réserves en 1000 CHF	Impôts latents en 1000 CHF	Total en 1000 CHF
<b>État au 1.1.2009</b>	<b>2 734</b>	<b>3 759</b>	<b>37 708</b>	<b>44 201</b>
Utilisation	-185			-185
Modification du périmètre de consolidation			3 087	3 087
Changement avec effet sur le résultat	483	-1 143	8 543	7 882
Modification de la réserve de réévaluation			-750	-750
<b>État au 31.12.2009</b>	<b>3 032</b>	<b>2 616</b>	<b>48 588</b>	<b>54 235</b>
<b>État au 1.1.2010</b>	<b>3 032</b>	<b>2 616</b>	<b>48 588</b>	<b>54 235</b>
Utilisation	-488			-488
Changement avec effet sur le résultat	20	-786	9 667	8 901
Modification de la réserve de réévaluation			-5 258	-5 258
<b>État au 31.12.2010</b>	<b>2 564</b>	<b>1 830</b>	<b>52 997</b>	<b>57 391</b>

## 4.12 Autres engagements à long terme

Échéances	Taux d'intérêt	2010	2011	2012	2013	2014–2016	Total
		en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF
Crédits à court terme	2.04%	25 000					
Crédits à court terme	3.46–3.70%				40 000		
Hypothèques à taux fixe	2.04–3.80%	18 875					
Hypothèques à taux fixe	3.27%		1 400				
Hypothèques à taux fixe	3.45%			7 550			
Hypothèques à taux fixe	3.25%				2 500		
Hypothèques à taux fixe	3.25–3.75%					5 400	
<b>Total au 31.12.2009</b>		<b>43 875</b>	<b>1 400</b>	<b>7 550</b>	<b>42 500</b>	<b>5 400</b>	<b>100 725</b>

Échéances	Taux d'intérêt	2011	2012	2013	2014	2015–2019	Total
		en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF	en 1000 CHF
Crédits à court terme	3.46–3.70%			40 000			
Hypothèques à taux fixe	3.27%	1 400					
Hypothèques à taux fixe	3.45%		7 300				
Hypothèques à taux fixe	3.25%			2 500			
Hypothèques à taux fixe	3.63%				2 900		
Hypothèques à taux fixe	1.76–3.75%					16 500	
<b>Total au 31.12.2010</b>		<b>1 400</b>	<b>7 300</b>	<b>42 500</b>	<b>2 900</b>	<b>16 500</b>	<b>70 600</b>

Exception faite d'un contrat hypothécaire, il n'est convenu d'aucun amortissement contractuel pour aucun des engagements susmentionnés. Les engagements à long terme d'un montant de MCHF 1 400 au 31.12.2010, arrivant à échéance en 2011, seront vraisemblablement reconduits.

**4.13 Engagements provenant des opérations d'assurance**

	<b>31.12.2010</b> en 1000 CHF	<b>31.12.2009</b> en 1000 CHF	Changement par rapport à l'année précédente
Réassurance	1 215	1 708	-28.9%
Primes payées d'avance	11 901	15 193	-21.7%
Engagements envers des fondations collectives	42 573	41 909	1.6%
Prestations d'assurance non encore versées	4 077	10 186	-60.0%
Dépôts de primes	53 193	54 860	-3.0%
Cautions	8 148	8 461	-3.7%
<b>Total</b>	<b>121 107</b>	<b>132 317</b>	<b>-8.5%</b>

**4.14 Créances bancaires (avances à terme fixe)**

<b>Échéances</b>	Taux d'intérêt	2010 en 1000 CHF	2011 en 1000 CHF	Total en 1000 CHF
Crédits à court terme	0.3–3.13%	91 500		
Crédits à court terme	0.9–1.20%		74 900	
<b>Total au 31.12.2009</b>		<b>91 500</b>	<b>74 900</b>	<b>166 400</b>

<b>Échéances</b>	Taux d'intérêt	2011 en 1000 CHF	2012 en 1000 CHF	Total en 1000 CHF
Crédits à court terme	0.34–1.20%	101 900		
Crédits à court terme	0.77–1.06%		43 000	
<b>Total au 31.12.2010</b>		<b>101 900</b>	<b>43 000</b>	<b>144 900</b>

**4.15 Capital de base**

Le PAX Holding (société coopérative) est organisé en tant que société coopérative selon la législation suisse et ne détient ni capital sous forme de parts sociales, ni capital de dotation. Les réserves ouvertes figurant dans la clôture individuelle du Holding sont contenues, dans la clôture de l'exercice du konzern du groupe PAX, dans les réserves de bénéfices.

## 5. Informations supplémentaires

### 5.1 Restrictions de la propriété sur l'actif

Exception faite des restrictions découlant du droit de surveillance, il n'existe aucune restriction de disposition pour les placements de capitaux dans le domaine de l'assurance.

Dans le domaine non assurance, il existe les réserves de propriété suivantes:

	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF
Placements immobiliers (mis en gage)	76 160	68 650
Immeubles en réalisation (mis en gage)	3 500	3 500
Total des gages immobiliers à leur valeur nominale	108 843	109 478
Déposé en garantie pour des crédits	58 500	56 360
Emprunts hypothécaires utilisés	40 600	40 725

### 5.2 Engagements de leasing ne figurant pas au bilan

	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF
Engagements existants:		
Fin de contrat 31.12.2014	14	0

### 5.3 Actifs dans le prêt de titres (Securities lending)

	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF
Dans le cadre d'un contrat de prêt de valeurs mobilières, certains compartiments en titres à revenu fixe, tenus en monnaie étrangère, ont été prêtés contre commission.		
Le volume au jour déterminant du bilan porte sur:	94 721	0

#### 5.4 Investment commitments en private equity

Dans le cadre de l'activité de placement en cours dans les opérations d'assurance, le groupe PAX s'engage à acquérir à l'avenir des titres à un prix défini par avance. Si une partie adverse ne satisfait pas à ses obligations, les coûts de remplacement sont alors supérieurs ou inférieurs et des charges d'intérêt supplémentaires peuvent apparaître. Qui plus est, les titres faisant l'objet des conventions peuvent être soumis à des fluctuations.

Au total, les engagements pris découlant d'investment commitments portent sur:

	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
	en 1000 EUR	en 1000 EUR
Engagements découlant d'investment commitments	2 023	3 028

#### 5.5 Valeurs assurance incendie

	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
	en 1000 CHF	en 1000 CHF
La valeur assurance incendie des placements immobiliers porte sur:	1 003 085	1 156 593

Les immeubles en réalisation sont couverts, pendant la période de construction, par les entreprises totales mandatées dans le cadre de l'assurance responsabilité civile du maître de l'ouvrage et l'assurance travaux de construction.

#### 5.6 Entreprises et personnes proches

	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
	en 1000 CHF	en 1000 CHF
Montants des transactions de commandes effectuées	111 233	37 938
Créances vis-à-vis d'institutions de prévoyance	4 026	3 196

### 5.7 Remaniements dans le bilan du Konzern au 31 décembre 2009

	Nouvel état Année précédente en 1000 CHF	Remaniement en 1000 CHF	État au 31.12.2009 en 1000 CHF
Réserves actuarielles pour le compte propre	4858851	3 074	4855 777
Réserves actuarielles pour les assurances vie liées à des fonds	951 035	-3 074	954 109

À compter de l'année de rapport, les réserves pour le risque décès et les frais sont affichées uniformément dans les réserves actuarielles pour le compte propre.

Réserves pour cas d'assurance en suspens	125 610	17 036	108 574
Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	184 066	700	183 366
Délimitation passive de compte	49 511	-17 737	67 248

À compter de l'année de rapport, les prestations de sortie en suspens et les excédents à attribuer apparaissent sous réserves pour cas d'assurance en suspens ou sous réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents.

### 5.8 Événements postérieurs à la date du bilan

Entre la date du bilan et la date d'approbation par le conseil d'administration le 11 mars 2011, aucun événement n'a été connu qui serait déterminant pour l'évaluation des présents comptes annuels et devrait de ce fait être publié.

### 5.9 Gestion des risques

Outre le PAX Holding (société coopérative), le groupe PAX comprend la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA active dans le secteur de l'assurance («PAX Vie»), Bâle, et le groupe PAX SA de Placements actif dans le domaine immobilier.

Les organes du PAX Holding (société coopérative) surveillent en permanence et systématiquement l'évolution financière et des risques du groupe. Pour évaluer les risques commerciaux les plus importants, il est fait appel aux systèmes d'évaluation des risques établis dans les filiales.

Les risques financiers et opérationnels essentiels de la PAX Vie sont recensés dans un rapport de risque semestriel établi par le comité directeur du groupe PAX à l'attention du conseil d'administration de la PAX. Son objectif est de fournir au conseil d'administration en tant que risk owner principal une vue d'ensemble sur les risques les plus importants de la PAX Vie et des mesures prises pour les maîtriser. Le rapport de risque semestriel (risk map) comprend:

- le résultat du Swiss Solvency Test (SST) effectué à la fin du semestre
- un aperçu global des risques et l'évaluation de la capacité financière
- les risques du marché financier (risques de pertes sur les taux d'intérêt, de crédit, liés au cours des actions, monétaires, de liquidités et de contrepartie)
- les risques actuariels (risques biométriques, ristournes, frais) et
- les risques opérationnels et stratégiques les plus importants.

Une récapitulation fournit un avis sur l'efficacité et l'adéquation des mesures prises et d'éventuelles recommandations du comité directorial.

La surveillance permanente des éléments opérationnels et structurels les plus importants de la gestion des risques a été déléguée à la commission financière et de révision (CFR) par le conseil d'administration. Citons ici notamment la surveillance des risques liés au marché, aux liquidités, aux contreparties et les risques actuariels, ceux-ci étant évalués dans une vue d'ensemble (ALM) établie au moyen du SST effectué tous les mois.

Le comité directorial du groupe PAX assume la responsabilité de l'exécution et du respect des stratégies, principes commerciaux et limites de risques fixés par le conseil d'administration. Un comité des risques et de compliance auquel incombent les fonctions qui suivent, lui sert de soutien consultatif: responsable département finances (CFO, direction), actuaire responsable, responsable placements des capitaux, responsable gestion des risques, responsable droit et compliance, responsable informatique, responsable comptabilité.

Le conseil d'administration a examiné et confirmé les conclusions tirées de la risk map pour la fin 2010.

Le conseil d'administration de la PAX SA de Placements procède à une évaluation des risques importants au moins une fois par an. Les résultats de cette évaluation sont pris en compte dans les comptes annuels consolidés du groupe PAX SA de Placements.

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes du konzern 2010

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes du konzern ci-joints du PAX Holding (société coopérative) comprenant le compte de profits et pertes, bilan, tableau de financement, tableau de variation des fonds propres et annexe, tels que présentés aux pages 51 à 80, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

## Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes du konzern, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les dispositions légales incombe au conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes du konzern afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

## Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes konzern. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes du konzern ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes du konzern. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes du konzern puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes du konzern, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes du konzern dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes du konzern pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC, RPC et sont conformes à la loi suisse.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 906 CO en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes du konzern, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes du konzern qui vous sont soumis.

Bâle, le 11 mars 2011

Ernst & Young SA

Hannes Bühler  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Marcel Stalder  
Expert-réviseur agréé

Le rapport de l'organe de révision 2010 est également disponible en allemand (version originale).

# PAX Holding (société coopérative), Bâle

## Bilan

	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
	en 1000 CHF	en 1000 CHF
<b>Actif</b>		
Liquidités	1 924	778
Avoirs divers	90	83
Créances vis-à-vis de la PAX SA de Placements	296	296
<b>Actif circulant</b>	<b>2 310</b>	<b>1 157</b>
Titres	4 919	5 565
Prêts de rang postérieur	25 000	25 000
Participations	49 362	49 132
<b>Actif immobilisé</b>	<b>79 281</b>	<b>79 697</b>
<b>Total Actif</b>	<b>81 591</b>	<b>80 854</b>
<b>Passif</b>		
Créances bancaires	15 000	15 000
Engagements envers la PAX Vie	322	3 923
Délimitation passive de compte	392	346
<b>Capital d'emprunt</b>	<b>15 714</b>	<b>19 269</b>
<b>Réserves</b>	<b>50 000</b>	<b>49 000</b>
<b>Bénéfice inscrit au bilan</b>		
Report de l'année précédente	11 585	10 530
Bénéfice annuel	4 292	2 055
	<b>15 877</b>	<b>12 585</b>
<b>Capital propre</b>	<b>65 877</b>	<b>61 585</b>
<b>Total Passif</b>	<b>81 591</b>	<b>80 854</b>

# PAX Holding (société coopérative), Bâle

## Compte de profits et pertes

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	en 1000 CHF	en 1000 CHF
Produit des titres	184	180
Frais externes de gestion	-18	-24
Revenu des intérêts des sociétés du groupe	815	833
Produit de participation	5 122	2 443
Réévaluation des placements de capitaux	-647	-369
<b>Produit des placements de capitaux</b>	<b>5 456</b>	<b>3 063</b>
Autres produits financiers	3	2
<b>Produit financier</b>	<b>5 459</b>	<b>3 065</b>
Frais d'organes et de gestion	-576	-489
Autres dépenses financières	-555	-555
<b>Résultat annuel avant impôts</b>	<b>4 328</b>	<b>2 021</b>
Impôts	-36	34
<b>Bénéfice annuel</b>	<b>4 292</b>	<b>2 055</b>

Pour permettre une meilleure comparaison, le produit des prestations de service de l'année précédente a été compensé avec les frais d'organes et de gestion et adapté aux pratiques valables à partir de 2010 pour la prise en compte des charges.

# PAX Holding (société coopérative), Bâle

## Annexe

### Participations

	Quote-part de participation 31.12.2010	Quote-part de participation 31.12.2009	Capital-actions 31.12.2010 en 1000 CHF
<b>Les participations directes du Holding se composent comme suit:</b>			
PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.0%	100.0%	60 000 (libéré à 100%)
PAX SA de Placements, Bâle	48.1%	47.9%	18 000 (libéré à 100%)
<b>Remarques:</b>			
La PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA participe, pour sa part, à la société suivante:			
PAX SA de Placements, Bâle	8.4%	9.6%	18 000 (libéré à 100%)
La PAX SA de Placements détient, pour sa part, des participations directes et indirectes à:			
– PAX Wohnbauten AG, Sachseln	100.0%	100.0%	55 (libéré à 100%)
– PAX Immotrade AG, Sachseln	100.0%	100.0%	50 (libéré à 100%)
– PAX-Liegenschaften AG, Meggen	100.0%	100.0%	100 (libéré à 100%)
– PAX Invest AG, Bâle après fusion avec Morandini AG, Bâle au 1.1.2010	100.0%	100.0%	200 (libéré à 100%)
– Immotest Bau- und Verwaltungs-AG, Bâle	100.0%	100.0%	250 (libéré à 100%)
– PAX Real Estate AG, Sarnen	100.0%	100.0%	200 (libéré à 100%)
– PAX Construct AG, Sarnen	100.0%	100.0%	100 (libéré à 100%)

### Prêts de rang postérieur

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

	31.12.2010 en 1000 CHF	31.12.2009 en 1000 CHF
PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	10 000	10 000
PAX SA de Placements, Bâle	15 000	15 000
	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>

Le prêt de rang postérieur à la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle, approuvé en 2006, a été accordé pour une durée indéterminée. Le prêt accordé à la PAX SA de Placements, Bâle, arrive à terme au même moment que le prêt bancaire.

# PAX Holding (société coopérative), Bâle

## Annexe

### Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'imposition du groupe en matière de TVA, le PAX Holding (société coopérative) assume la responsabilité solidaire.

### Gestion des risques

Outre le PAX Holding (société coopérative), le groupe PAX comprend la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA active dans le secteur de l'assurance («PAX Vie»), Bâle, et le groupe PAX SA de Placements actif dans le domaine immobilier.

Les organes du PAX Holding (société coopérative) surveillent en permanence et systématiquement l'évolution financière et des risques du groupe. Pour évaluer les risques commerciaux les plus importants, il est fait appel aux systèmes d'évaluation des risques établis dans les filiales.

Les risques financiers et opérationnels essentiels de la PAX Vie sont recensés dans un rapport de risque semestriel établi par le comité directeur du groupe PAX à l'intention du conseil d'administration de la PAX. Son objectif est de fournir au conseil d'administration en tant que risk owner principal une vue d'ensemble sur les risques les plus importants de la PAX Vie et des mesures prises pour les maîtriser. Le rapport de risque semestriel (risk map) comprend:

- le résultat du Swiss Solvency Test (SST) effectué à la fin du semestre
- un aperçu global des risques et l'évaluation de la capacité financière
- les risques du marché financier (risques de pertes sur les taux d'intérêt, de crédit, liés au cours des actions, monétaires, de liquidités et de contrepartie)
- les risques actuariels (risques biométriques, ristournes, frais) et
- les risques opérationnels et stratégiques les plus importants.

Une récapitulation fournit un avis sur l'efficacité et l'adéquation des mesures prises et formule d'éventuelles recommandations à l'attention du comité directeur.

La surveillance permanente des éléments opérationnels et structurels les plus importants de la gestion des risques a été déléguée à la commission financière et de révision (CFR) par le conseil d'administration. Citons ici notamment la surveillance des risques du marché, de liquidités, de contrepartie et actuariels évalués tous les mois au moyen du SST dans un aperçu général approfondi (aperçu ALM).

Le comité directeur du groupe PAX assume la responsabilité de l'exécution et du respect des stratégies, principes commerciaux et limites de risques fixés par le conseil d'administration. Un comité des risques et de compliance, auquel incombent les fonctions qui suivent, lui sert de soutien consultatif: responsable département finances (CFO, direction), actuaire responsable, responsable placements de capitaux, responsable gestion des risques, responsable droit et compliance, responsable informatique, responsable comptabilité.

Le conseil d'administration a examiné et confirmé les conclusions tirées à partir de la risk map fin 2010.

Le conseil d'administration de la PAX SA de Placements procède à une évaluation des risques importants au moins une fois par an. Les résultats de cette évaluation sont pris en compte dans les comptes annuels consolidés du groupe PAX SA de Placements.

## PAX Holding (société coopérative), Bâle

### Proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan

	<b>31.12.2010</b> en 1000 CHF	<b>31.12.2009</b> en 1000 CHF
Report de l'année précédente	11 585	10 530
Bénéfice annuel	4 292	2 055
<b>Bénéfice inscrit au bilan</b>	<b>15 877</b>	<b>12 585</b>
Attribution à la réserve générale	-5 000	-1 000
<b>Report sur le nouvel exercice</b>	<b>10 877</b>	<b>11 585</b>

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice après dotation de la réserve générale.

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'assemblée des délégués du PAX Holding (société coopérative), Bâle

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du PAX Holding (société coopérative), comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe aux pages 82 à 85 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

## Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

## Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 906 CO en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Bâle, le 11 mars 2011  
Ernst & Young SA

Hannes Bühler  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Marcel Stalder  
Expert-réviseur agréé

Le rapport de l'organe de révision 2010 est également disponible en allemand (version originale).

# Glossaire

**Asset Liability Management (ALM):** On désigne par asset liability management les procédés et modèles mis en œuvre pour gérer les actifs et les passifs en tenant compte des aspects relatifs au risque et au revenu.

**Balanced Scorecard (BSC):** (anglais pour tableau de bord prospectif ou équilibré – TBP) décrit un concept pour mesurer, documenter et piloter les activités d'une entreprise ou d'une organisation en matière de vision et de stratégie. Le TPB trouve son origine dans les travaux de Robert S. Kaplan et David P. Norton au début des années 1990 à l'université de Harvard.

**Corporate governance:** Le gouvernement d'entreprise désigne l'ensemble des principes qui – tout en maintenant la capacité de décision et l'efficacité au plus haut niveau de l'entreprise – visent à instaurer, dans l'intérêt des actionnaires, la transparence et un rapport équilibré entre les tâches de direction et de contrôle (source: swiss code of best practice for corporate governance).

**Assurance collective:** Une assurance collective englobe un grand nombre de personnes assurées dans un plan d'assurance commun. Outre les assurances accidents, maladie ainsi que les assurances collectives conclues par l'employeur pour ses collaborateurs, c'est surtout la prévoyance professionnelle (caisse de pension) qui est primordiale dans l'assurance de personnes.

**Consolidation:** Dans le cadre de la consolidation, on élimine des participations internes du Konzern, des créances, des engagements, des charges, des rendements et des bénéfices intermédiaires pour établir des comptes consolidés uniformes.

**Assurance vie:** Est désignée comme assurance vie l'assurance du risque économique résultant de l'imprévisibilité et du manque de certitude concernant la vie de l'être humain. La prestation d'assurance est régulièrement versée pendant un certain temps en cas de décès (assurance au dé-

cès) ou en cas de vie à un certain moment (assurance en cas de vie). En Suisse, il est tout à fait typique de compléter l'assurance vie par des assurances en cas d'incapacité de gain dont les prestations sont versées sous forme de rentes ou par la prise en charge du paiement des primes.

**PAX SA de Placements:** PAX SA de Placements, Bâle

**PAX Holding:** PAX Holding (société coopérative), Bâle

**PAX Vie:** PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle

**Capacité à supporter des risques:** Celle-ci permet de déterminer la capacité objective d'une entreprise d'assurance à supporter d'éventuelles pertes de fortune. Les critères pour déterminer la capacité à supporter des risques sont, par exemple, la nature des engagements, l'horizon de placement, les catégories de placements, les prescriptions régulatrices et les exigences en matière de capital propre.

**Gestion des risques:** Par gestion des risques, on comprend aussi bien la saisie et l'évaluation des risques susceptibles d'influer sur les affaires que le fait de développer, de prendre et de juger des mesures pour réduire les risques. Les risques sont en général répartis en risques opérationnels, financiers et stratégiques.

**Fondation collective:** Les employeurs qui ne souhaitent pas créer leur propre institution de prévoyance peuvent s'affilier à une fondation collective pour la prévoyance professionnelle. Celles-ci sont en général gérées par des assurances, des banques, des organisations patronales ou des sociétés fiduciaires. Il existe une institution de prévoyance autonome séparée pour chaque entreprise au sein de la fondation collective. Il existe aussi bien des fondations collectives sous forme autonome que des fondations collectives gérées selon le modèle de l'assurance complète. Dans ce

cas, c'est l'assureur vie privé qui prend en charge tous les risques importants et garantit notamment le paiement de l'intérêt obligatoire prescrit par la LPP dans le domaine obligatoire ainsi que le taux de conversion déterminant pour la rente. C'est l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui est chargé de la surveillance des fondations collectives dans le domaine obligatoire. Les assureurs vie privés qui gèrent des fondations collectives sont soumis à la surveillance de la FINMA conformément à la loi sur la surveillance des assurances (LSA).

#### **Swiss Code of Best Practice for Corporate**

**Governance:** Le «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» comme ligne de conduite et recommandation s'adresse aux sociétés ouvertes au public. Chaque société et chaque entreprise conservent la possibilité de développer ses propres principes d'organisation. Certains points concernent les investisseurs institutionnels et les intermédiaires financiers (source: Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance).

**SWISS GAAP RPC:** Les recommandations de SWISS GAAP RPC déterminent les principes de la présentation des comptes avec pour objectif de rendre les rapports de gestion plus faciles à comparer, le principe le plus important exigeant dans ce cas un aperçu, aussi fidèle que possible à la réalité, du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Ainsi, les informations des organisations qui appliquent ces principes doivent refléter les faits économiques sans tromperie ni manipulations, se révéler sûres et être axées sur les besoins des destinataires. C'est Swiss GAAP RPC 14 qui est applicable comme réglementation spécifique à notre branche pour l'établissement des comptes consolidés.

**Swiss Solvency Test (SST):** Le SST est une méthode pour déterminer si la dotation d'une société d'assurance en moyens propres est suffisante (capital porteur de risque) en fixant les moyens nécessaires en fonction des risques auxquels l'entreprise d'assurance est exposée (capital cible).

**Participation aux excédents:** Des primes calculées avec prudence sont en règle générale à l'origine d'excédents. Sont des sources d'excédents l'évolution du risque, le revenu des placements et l'évolution réelle des frais. Des excédents sur risque apparaissent lorsque l'évolution du risque (la survenance de l'événement assuré) est meilleure que les bases biométriques le laissaient espérer. Des excédents sur intérêts apparaissent lorsque le revenu des placements de capitaux dépasse le taux technique. Des excédents sur frais apparaissent lorsque les frais réellement engagés sont inférieurs à ceux qui étaient budgétés. La participation aux excédents profite aux preneurs d'assurance par exemple sous la forme d'une augmentation de la prestation, d'une bonification d'épargne ou d'une réduction de prime.

**Réserves actuarielles:** Les réserves actuarielles comprennent l'ensemble des réserves mathématiques et des réserves pour sinistres. Viennent s'y ajouter les reports de primes ainsi que les autres réserves actuarielles. Ajoutées aux primes futures, elles servent à garantir les droits des assurés à des prestations.

# Lieux d'implantation des partenaires de la PAX par région

## Aarau

**Heinz Brotschi**  
Brotschi Finanz AG  
Laurenzenvorstadt 7  
5001 Aarau  
T 062 832 20 00  
info@brotschifinanz.ch

## Appenzell

**Andreas Pustiasi**  
(ad interim)  
Prolife Insurance AG  
Lehnstrasse 90  
9014 St. Gallen  
T 071 272 53 00  
info@prolifeag.ch

## Basel

**Alain Willi**  
Versicherungsagentur  
Alain Willi AG  
Steinenring 40  
4011 Basel  
T 061 276 60 60  
pax@agenturbasel.ch

## Bas Valais

**Georges Oca**  
VS Prévoyance SA  
Avenue de la Gare 5,  
1950 Sion  
T 027 329 49 00  
agencepax@vsprevoyance.ch

## Bern

**Florian Zaugg**  
Makler Services AG  
Wengstrasse 11  
4502 Solothurn  
T 031 626 54 40  
info@makler-services.ch

## Berner Oberland

**Andreas Fehlmann**  
BEO Services AG  
Wengstrasse 11  
4502 Solothurn  
T 031 626 54 40  
info@beo-services.ch

## Chablais

**Pierre-Alain Dupasquier**  
AssurFutura services SA  
Case postale 374  
1820 Montreux  
T 021 963 16 83  
info@assurfutura.ch

## Chur

**Dietmar Rambacher**  
rambacher life insurance ag  
Steinbockstrasse 2  
7001 Chur  
T 081 257 06 06  
info@rliag.ch

## Fribourg

**Marc Vial**  
MaVi Consulting SA  
Rue de Locarno 7  
1700 Fribourg  
T 026 670 88 90  
info@maviconsulting.ch

## Lausanne

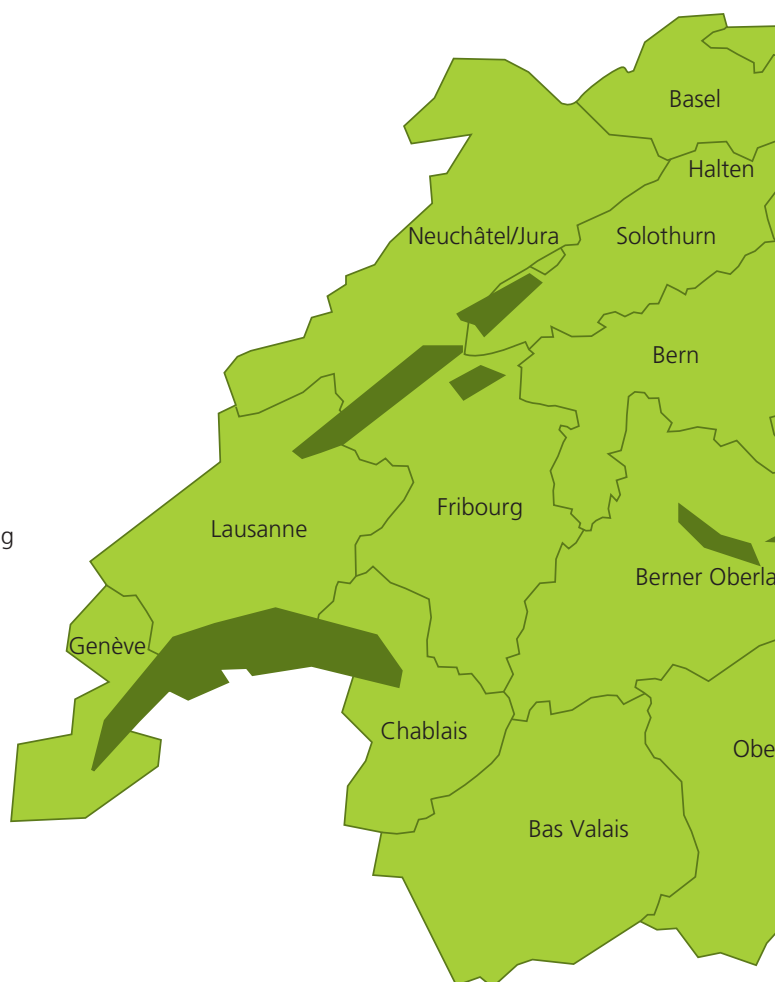
**Pierre Ruggerio**  
VD Prévoyance SA  
Avenue du Léman 21  
1005 Lausanne  
T 021 340 66 00  
agencepax@vdprevoyance.ch

## Luzern Nord

vakant

## Luzern Süd

**Yves Neupert** (ad interim)  
Versicherungsagentur  
Yves Neupert AG  
Untermüli 6  
6302 Zug  
T 041 768 38 00  
info@vb-neupert.ch



## Genève

**Mario Murisier**  
assurVesta sa  
Rue de Saint-Jean 26  
1203 Genève  
T 022 318 85 00  
info@assurvesta.ch

## Halten

**André Wyss**  
André Wyss GmbH  
Grossackerstrasse 23  
4566 Halten  
T 032 675 74 65  
andre.wyss@bluewin.ch

## Oberwallis

**Direktion PAX Versicherungen**  
Aeschenplatz 13, Postfach  
4002 Basel  
T 061 277 66 66  
info@pax.ch

**Winterthur****Hanspeter Macher**

HaMa Insurance AG  
 Lagerhausstrasse 3  
 8400 Winterthur  
 T 052 208 90 00  
 hp.macher@hamainsurance.ch

**Zug****Yves Neupert**

Versicherungsagentur  
 Yves Neupert AG  
 Untermüli 6  
 6302 Zug  
 T 041 768 38 00  
 info@vb-neupert.ch

**Zürich Nord****Marc-Olivier Stöcklin**

P.I.F.S. Premium Insurance &  
 Financial services AG  
 Zürcherstrasse 6  
 8952 Schlieren  
 T 044 498 25 00  
 paxagentur@pifs.ch

**Neuchâtel/Jura****Olivier Neukomm**

Winax SA  
 Rue du Seyon 10  
 2001 Neuchâtel  
 T 032 722 74 00  
 info@winwinassurances.ch

**Solothurn****Rolf Lehmann**

Broker Services AG  
 Wengistrasse 11  
 4502 Solothurn  
 T 031 626 54 40  
 info@broker-services-ag.ch

**Zürich Süd****Thomas Panzeri**

ASVM Agentur für Schweizer  
 Versicherungsmakler AG  
 Schaffhauserstrasse 470  
 8052 Zürich  
 T 044 305 15 55  
 info@asvm.ch

**St. Gallen****Andreas Pustiasi**

Prolife-Insurance AG  
 Lehnstrasse 90  
 9014 St. Gallen  
 T 071 272 53 00  
 info@prolifeag.ch

**Ticino****Giorgio Dozio**

Agenzia generale di Lugano  
 Via Nassa  
 6900 Lugano  
 T 091 910 98 00  
 info-lugano@pax.ch

**Zürich 3****Direktion PAX Versicherungen**

Aeschenplatz 13, Postfach  
 4002 Basel  
 T 061 277 66 66  
 info@pax.ch

### **Illustrations**

#### **Curiosités de différentes régions de Suisse**

##### **Couverture**

Mittlere Brücke, Bâle

##### **Dos**

Emplacement du PAX Holding à l'Aeschenplatz 13, Bâle

### **Ours**

#### **Éditeur**

PAX Holding (société coopérative), Bâle

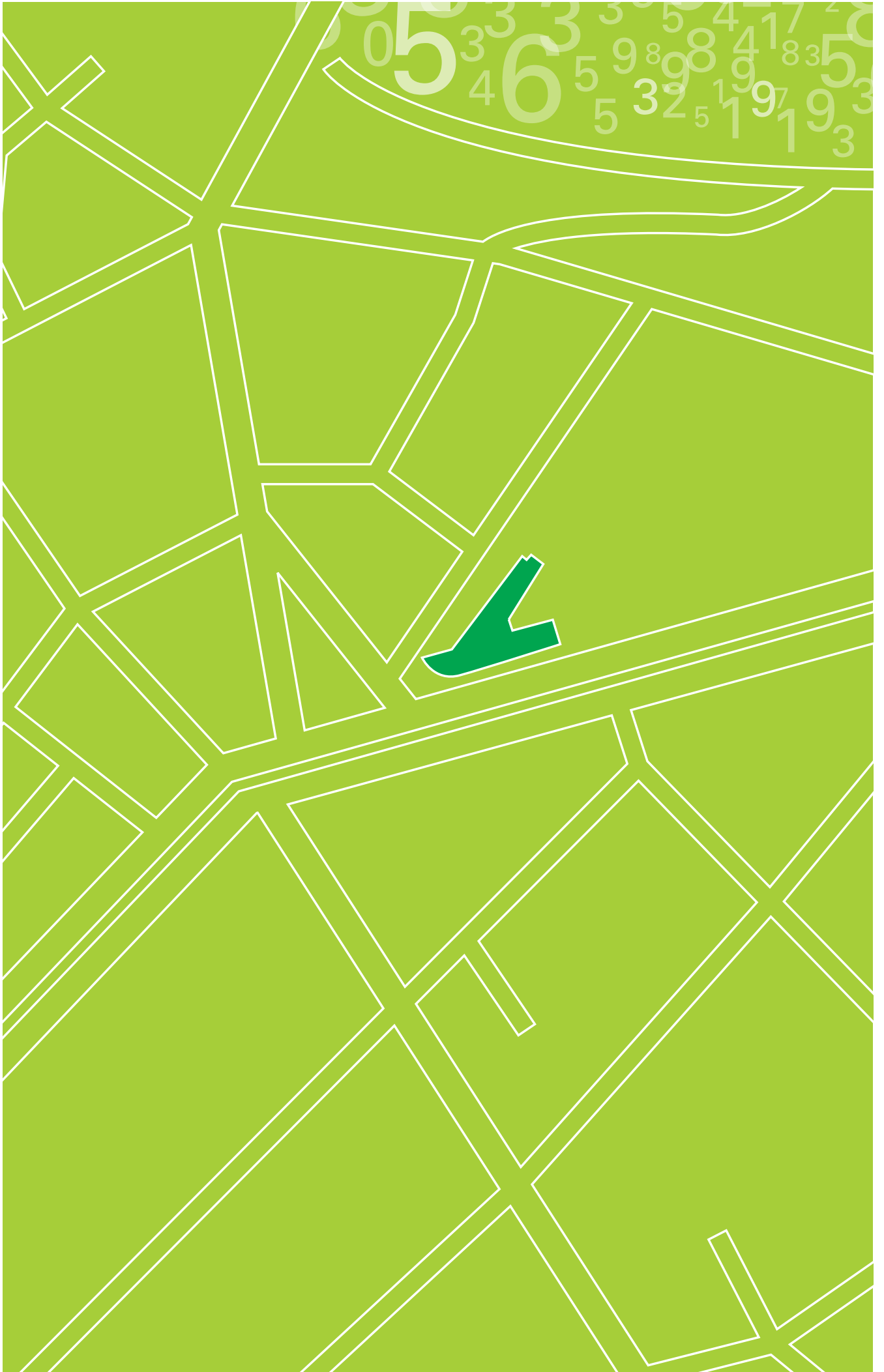
#### **Layout/illustrations**

brenneisen communications, Bâle

#### **Impression**

Schwabe AG, Muttenz

© Copyright 2010 by PAX Holding (société coopérative)  
Reproduction intégrale ou partielle uniquement avec  
l'autorisation écrite du PAX Holding (société coopérative)





PAX Holding (société coopérative)  
Aeschenplatz 13  
Case postale  
4002 Bâle

T +41 61 277 66 66  
F +41 61 277 64 56  
info@pax.ch

[www.pax.ch](http://www.pax.ch)

Des informations concernant le groupe PAX peuvent  
être consultées à tout moment sur Internet.